

# The Labor World



# Le Monde Ouvrier

31e Année — No. 23

DECEMBRE 1946 — MONTREAL — DECEMBER, 1946

31st Year — No. 23

Les officiers et les membres  
de l'exécutif de la  
Fédération Provinciale  
du Travail  
souhaitent à tous un



## JOYEUX NOËL

The Officers and Members  
of the Executive of the  
Quebec Provincial  
Federation of Labor  
Wish a

## Merry Christmas to All

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
RUE SHERBROOKE EST  
MONTREAL

## La grève du charbon est finie

Un autre cauchemar terminé, au moins pour le moment. John Lewis a, le 7 décembre dernier, donné ordre aux mineurs de retourner au travail et ce, aux mêmes conditions qui existaient avant qu'il leur eut donné l'ordre de ne plus travailler parce que leur contrat était terminé avec le gouvernement américain qui opère les mines au lieu et place de leurs véritables propriétaires. Qu'est-ce qui a bien pu le faire changer d'idée? Mystère, et d'ailleurs cela n'a plus grande importance aujourd'hui. Le président général Murray, du C. I. O., semblait tout disposé à emboîter le pas et à appuyer Lewis 100 pour 100; par contre, on dit que William Green, le président de la Fédération Américaine du Travail, lui aurait conseillé de mettre bas les armes et de se conformer à l'injonction intérimaire avant que la cause vienne devant la Cour Suprême des Etats-Unis, soit le plus haut tribunal du pays, celui dont les décisions sont respectées par le peuple en général.

Dès le début de cette affaire malheureuse, j'ai dit que cette grève était inopportune, qu'un homme, aussi puissant fût-il, ne pouvait pas prendre sur lui de dire qu'un contrat était terminé avant sa date d'expiration. Je n'ai pas changé d'opinion; je disais de plus que la grève était l'arme légale de la classe ouvrière et son meilleur moyen de défense et qu'il serait regrettable qu'une législation quelconque y mette des entraves. Si l'on veut éviter que cela arrive, il faut l'employer à bon escient, ne pas aller trop loin, respecter l'opinion publique et ne pas jeter en chômage des centaines de mille ouvriers qui ne sont pas directement intéressés dans le différend en jeu. John Lewis a-t-il compris cela? On peut le présumer, car son changement d'attitude semble l'indiquer. Il n'est jamais trop tard pour admettre qu'on s'est trompé et, dans son cas, son prestige n'en est pas diminué, loin de là. Tout est bien qui finit bien: le chemin est ouvert et libre maintenant pour négocier un contrat de travail avec les véritables propriétaires des mines.

Toutefois, il reste le jugement de la Cour Suprême à laquelle le Gouvernement a soumis la cause. Quels en seront les résultats et les répercussions dans l'avenir? Bien malin, qui le sait.

### Le "picketing" est-il favorable à une Union?

Et pendant que nous sommes sur le sujet des grèves, il n'est pas mal de parler du piquetage (picketing). Ça c'est également une arme excessivement dangereuse, à deux tranchants: il est légal et permis quand il est paisible, c'est ce que dit la loi. Mais quand est-il paisible et quand ne l'est-il plus? Et qui doit décider s'il est l'un ou l'autre?

Il saute aux yeux que quand on assemble une centaine ou deux de grévistes accompagnés d'un plus grand nombre de badauds, — des jeunes presque toujours, — que ceux-ci attendent les non-grévistes à la sortie de l'usine avec des gourdins, qu'on brise des carreaux à profusion, ce piquetage alors est loin d'être paisible, on court le risque de se faire arrêter, risque d'autant plus grand quand on est officier de l'union en grève. C'est ce que vient d'apprendre à ses dépens Kent Rowley, de l'Union des Ouvriers unis des Textiles. Sa cause est en appel, nous n'en parlerons donc pas pour le moment.

Depuis un an, nous avons eu plusieurs grèves à Montréal, tout comme il y en a eu ailleurs. Presque dans chaque cas, c'est devenu une habitude de dresser une ligne de "piqueteurs" autour de l'usine en grève, on fait de même pour la bâtisse dans laquelle les bureaux sont situés, on interdit l'entrée à qui que ce soit, même au patron et aux officiers supérieurs; ou encore, l'union prépare une liste de ceux qui pourront traverser cette ligne de "sentinelles": hommes d'entretien, employés de bureaux, etc. Je me suis toujours demandé de quel droit on agissait ainsi et quel bien cela pouvait bien faire à l'union intéressée, — je sais qu'en m'exprimant ainsi je ne suis pas en communion d'idées avec bon nombre de membres d'union, mais nous vivons, Dieu merci, dans un pays libre où l'on peut exprimer une opinion sans se faire tomber dessus, ni emprisonner comme cela se pratique dans certains pays, tant vantés, à régime de dictature, prolétarienne ou autre.

Certains de mes confrères estiment que c'est indispensable d'avoir une ligne de "piqueteurs" si l'on veut réussir une grève. En admettant que ce soit vrai dans certains cas où on a la quasi certitude de le faire paisiblement, malgré tout, le danger est toujours là, les esprits se montent, les insultes viennent facilement et les coups suivent. Il faut aussi compter sur ceux qui ne savent pas ou ne veulent pas suivre les sages conseils de leurs officiers et se livrent à des actes répréhensibles. Et qui paie les pots cassés, qui se fait arrêter? Les grévistes, naturellement. Ensuite, il faut trouver des cautionnements pour les faire libérer, des procédures longues et coûteuses suivent, il y a des victimes presque chaque fois, si non immédiatement, alors un peu plus tard; nos unions perdent de leur prestige, leur bonne réputation en souffre et cela pour ce qu'il y a à gagner? Non, vraiment, le jeu n'en vaut pas la chandelle.

On ne gagne pas de nouveaux adeptes à nos unions de cette façon forte, il vaut mieux avoir 500 membres convaincus du principe syndical que d'en avoir 5,000 qui entrent par la porte d'arrière, pour qui l'Union est une obligation qu'on leur impose, et dont ils se débarrasseront à la première occasion qui se présentera. C'est dû à cela qu'on voit des unions entières changer leur allégeance de la Fédération Américaine du Travail au Congrès d'Organisations Industrielles et vice-versa, tout comme on voit des soi-disant organisateurs évoluer des Syndicats catholiques aux Unions internationales, puis au Congrès d'Organisations Industrielles au au Congrès Canadien du Travail et ensuite à leur groupement personnel. Quelle sorte d'organisatrice cela peut-il bien faire? Ils vont de l'un à

### Message de M. J.-R. Delage

Président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal

Je suis heureux d'avoir l'occasion de venir offrir mes souhaits au Travail Organisé de la province. Nous terminons une année qui ne fut pas sans trouble. Malgré tout, notre sort fut meilleur que celui des pays ravagés d'Europe. Nous devons remercier Dieu de vivre dans un pays démocratique comme le nôtre.

Le Travail Organisé réuni dans différentes conventions demande un meilleur standard de vie, une législation ouvrière adéquate pouvant aider l'ouvrier. Plusieurs amendements ont été faits, mais beaucoup d'autres doivent être obtenus. C'est à nous du Travail Organisé de nous unir afin de pouvoir diriger et guider nos administrateurs à nous donner une bonne législation ouvrière. Par notre solidarité nous pourrions obtenir des lois où patrons et ouvriers pourront discuter amicalement différents problèmes et en arriver à une entente collective de travail assurant une sécurité au Capital et au Travail. Il ne faut pas oublier que l'un ne va pas sans l'autre.

L'année 1945 a été une année d'étude, espérons que 1947 sera l'année de réalisation. Comme président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, je remercie ceux qui, de près ou de loin, nous ont aidés. Leur aide fut hautement appréciée.

A tous les ouvriers j'offre mes meilleurs vœux pour un Joyeux Noël et une Bonne Année. Qu'elle soit remplie de santé, de travail et d'entente fraternelle.

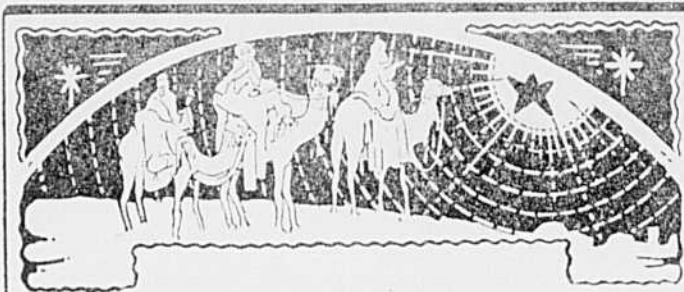
Fraternellement vôtre,

J.-R. DELAGE,  
Président.

l'autre, à celui qui paie le plus haut prix. Le plus tôt le Travail Organisé se débarrassera de ces pieuvres, le mieux ce sera.

Il sera alors possible d'avoir des unions ouvrières animées d'un véritable esprit d'unionisme, et dont les chefs ne seront

(Suite à la page 12)



Meilleurs Vœux  
de santé, bonheur et  
prospérité  
à  
tous nos compatriotes

LA PRESSE  
MONTREAL

Le plus grand quotidien français d'Amérique

MA. 0237

BE. 0858

AUBERGE DU CANADA

339 à 343 Est, rue Saint-Paul

MONTREAL



Best Wishes  
for a  
Merry Christmas  
and a  
Happy New Year

THE T. EATON CO. LIMITED  
OF MONTREAL

## Le comité de libération de Fred Rose

En voilà encore un comité qui fait parler de lui plus souvent qu'à son tour. Qu'est-ce qu'on peut bien lui reprocher à celui-là? Il essaie de faire remettre Fred Rose en liberté sous caution en attendant que sa cause vienne devant la Cour d'Appel. Cela peut ne pas être du goût de tout le monde, mais il n'y a rien d'illégal dans cela, et pour moi ceux qui mènent cette campagne le font bien maladroitement. Tout dépend de la manière dont on s'y prend.

Personnellement, je connais bien peu Fred Rose, je n'ai guère de sympathie pour lui, il a été reconnu coupable d'avoir conspiré contre son pays d'adoption, il y en a plusieurs autres dans le même cas. A-t-on refusé de laisser les autres accusés en liberté sous caution? Je sais qu'il y en a quelques-uns qui ont été reconnus innocents en dépit du rapport de la Commission Royale et de la preuve qu'on avait accumulée contre eux. D'autres ont été condamnés.

La seule chose qui m'intéresse — bien d'autres comme moi — c'est de savoir si Fred Rose a été traité plus durement que les autres accusés? Est-ce logique de ne pas le laisser jouir de sa liberté durant le temps que sa cause est en Appel?

Somme toute, Fred Rose n'est pas le premier venu: il est membre de la Chambre des Communes, il fut élu par le peuple et, pour arriver à cela, il a dû certes travailler et se remuer. On lui reproche d'être communiste. C'est son droit, il est membre du Parti Ouvrier Progressiste qui n'a pas été déclaré illégal. Notez que je n'approuve pas ce parti qui navigue lui aussi sous de fausses couleurs, pas plus que j'approuvais le Parti Communiste tel qu'il était constitué au Canada, je l'ai toujours combattu pour ses tactiques déloyales dans le Travail Organisé; il en est de même pour le Parti Ouvrier Progressiste. Tant que les "communistes" resteront dans la légalité, n'en parlons pas, ou le moins possible, cela vaudra mieux: la conspiration du silence est, dit-on, la meilleure manière de tuer son homme.

### Noël par la fenêtre

Loulou était une petite fille unique. Elle avait perdu son papa, et sa mère, une belle maman jeune qui devait l'aimer, il est vrai; elle la comblait de toutes sortes de cadeaux, s'habillait comme une poupée — la maman de Loulou avait beaucoup d'argent — mais Loulou, la plupart du temps, restait seule avec la bonne à la maison et ne voyait presque pas sa maman. Elle s'ennuyait à mourir. Or, savez-vous quel était le plus grand bonheur de Loulou?

Il y avait tout près de chez elle, une grande maison très modeste par ailleurs, mais riche en ce sens qu'elle abritait une famille de sept enfants et que, du matin au soir, elle était ébranlée par leurs courses joyeuses à travers ses pièces et retentissant de leurs rires et de leurs cris. Loulou ne connaissait pas ces enfants, mais un jour qu'elle passait avec la bonne devant la maison illuminée, elle avait aperçu, par la fenêtre, trois petits lutins grimpés sur le pépé et qui tiraient les moustaches, les cheveux, en riant aux éclats. Si Loulou avait son papa, peut-être bien qu'elle aurait du plaisir comme ça, elle aussi, elle ne serait sûrement jamais triste et ne s'ennuierait pas, oh! non!

Loulou (tât restée trois bonnes minutes à contempler cette scène et il fallut que la bonne la tirât très fort par le bras pour l'en détacher. Mais elle était restée imprimée pour toujours dans sa petite tête et elle en rêvait, la nuit.

Et Noël vint. Le cadeau que sa maman lui avait promis si elle était bien sage — elle l'était toujours pourtant — le fameux cadeau arriva: un bébé; superbement vêtu, presque aussi gros que celle qui allait être sa petite mère. Qu'il était beau! Loulou ne se lassait pas de l'embrasser, de le cajoler comme si c'eût été un bébé vrai. Mais le soir venu, un beau soir étoilé comme il y en a souvent à Noël, Loulou pensa que c'était bien triste de rester seule, même avec un beau bébé bien habillé, le soir de Noël; car sa mère était partie en taxi, très belle dans sa longue robe de velours chiffon noir et son court manteau d'hermine.

Tout seule! Et la bonne lui avait dit qu'il faudrait se coucher de bonne heure, parce qu'elle (la bonne) avait veillé très tard la veille et qu'elle était fatiguée. Loulou monta donc très docilement à sa chambre;

mais elle ne se déshabilla pas; elle ne se coucha pas non plus, elle mit sa petite robe de nuit, son propre bonnet à sa poupée et la coucha à sa place. Puis elle attendit après quelques instants, des ronflements sonores lui parvinrent; la bonne dormait. Loulou savait, qu'elle ne dormait pas légèrement, il fallait la secouer cinq bonnes minutes presque tous les matins pour qu'elle s'éveillât. Elle profita donc du sommeil profond de la bonne pour se glisser légèrement hors de sa chambre. Qu'avait-elle dans la tête? Oh! c'est bien simple, aller voir par la fenêtre ce qui se passait dans la maison qui lui avait paru si joyeuse, l'autre jour...

Elle chaussa ses petits pieds bien chaudement, revêtit son manteau et se coiffa de son petit bonnet de fourrure, pour ensuite se faufiler légère comme une gazelle hors de la maison maternelle, s'acheminer sur la grande route, exposée aux dangers qui l'entouraient; mais Loulou était trop jeune pour s'en rendre compte. Après quelques secondes de marches dans l'obscurité, elle fut rendue. Oh! Que c'était beau, ce qu'elle voyait par la fenêtre! Il y avait dans la grande salle, un énorme sapin avec quantité de lumières rouges, vertes, bleues, jaunes et, au bas de l'arbre, des bas de Noël à demi pleins encore de petits jouets et de bonbons. Au milieu de tout cela, un brouhaha de voix enfantines remplies d'allégresse. Il y avait un petit garçon qui traînait un cheval de quinze sous monté sur des roulettes, un autre qui jouait du clairon en marchant comme un militaire, une petite fille qui donnait la dinette à ses trois petites soeurs, dans un minuscule service de porcelaine. Le papa et la maman étaient tous deux assis sur le divan et ils semblaient avoir un plaisir fou à regarder ainsi s'amuser leurs enfants.

Loulou resta longtemps ainsi à se gaver les yeux du bonheur de ses voisins. A un moment donné, le plus grand des garçons, sur un ordre de son père, vint ouvrir un carreau de la fenêtre; je suppose qu'il devait faire très chaud dans la maison. Effarouchée, la petite fille se sauva mais le garçonnet avait bien cru apercevoir deux grands yeux qui regardaient par la fenêtre.

Il y a quelqu'un dehors, dit-il. Ça doit être un petit pauvre. Faisons entrer, papa? Il doit avoir froid et froid.

Mais il n'y avait déjà plus person-

### Conte de Noël

#### La Guignolée

Dans quelques-unes de nos villes et plusieurs de nos villages on continue, à l'approche de Noël, la joyeuse et charitable quête de la Guignolée, ressuscitant ainsi une de nos plus touchantes traditions.

Grâce à cette coutume on s'en va frapper à tous les domiciles tendant le traditionnel bas pour recevoir de l'argent et des provisions qu'on distribuera ensuite aux familles pauvres. En ces temps de sacrifices, elles ont besoin de ce secours les familles de nécessiteux qui ont à la vérité, un bien rude hiver à passer.

Jamais la misère n'aura été plus profonde au sein du peuple, encore que pourtant le nôtre, dit-on, soit parmi ceux qui sont le moins dépourvus de secours. La tradition de la Guignolée, donc, a un effet plus que bienfaisant.

Il serait intéressant de faire l'histoire de notre vieille Guignolée. A son origine, la tradition de la quête était active, mais il arriva, disons voilà une soixantaine d'années, qu'elle tomba en complète désuétude. On ne la suivait qu'en certains endroits. Elle eut, après, des hauts et des bas. Quoi qu'il en soit, elle est fort active chez-nous depuis une quinzaine d'années grâce à de nombreux zéloteurs qui en ont fait un efficace instrument de charité.

D'une intéressante dissertation sur la Guignolée par M. A. N. Montpetit publié en 1871, voici quelques détails intéressants que nous résumons. Il rappelle que vers 1862, on courait avec entraînement la Guignolée dans les rues de la ville de Montréal. "Notre troupe" écrivait-il, "se composait

(Suite à la page 6)

ne dehors. Loulou avait couru chez elle tout d'une haleine et était vite montée se coucher. Elle n'avait tout de même jamais passé de si beau soir de Noël et jamais elle n'avait vu le bonheur de si près... par la fenêtre.

COMPLIMENTS DE LA SAISON

#### Buanderie Jolicoeur Limitée

4132 Parthenais

AM. 2161

A MERRY CHRISTMAS  
AND  
A HAPPY NEW YEAR

"For those who wear the best"

#### TOOKE BROS. LIMITED

Makers of

FINE SHIRTS • COLLARS • NECKWEAR  
UNDERTOGS • PYJAMAS

MONTREAL

Merry Christmas and  
A Happy New Year

#### CANADIAN CONVERTERS Ltd.

MONTREAL, QUE.

# CE QUE LES RUSSES DISENT DE NOUS

Je lisais tout dernièrement un article assez intéressant dans "Liberty", un magazine hebdomadaire publié à des centaines de mille exemplaires tant de l'édition canadienne que de l'édition américaine; il était intitulé "Ce qu'on apprend aux enfants russes". Tout en faisant la possible part d'exagération, il y a dans cet article certaines choses qui donnent à réfléchir, car elles sont corroborées par d'autres articles des plus grands journaux du monde entier, — à part ceux de Russie, bien entendu, — ils démontrent de façon positive que la doctrine prêchée par nos "communistes canadiens" et leurs "fellow-travelers" ne tient pas debout; ces derniers vantent constamment tout ce qui se passe dans la Russie soviétique mais décrivent par contre tout ce qui se passe chez nous et dans d'autres pays à régime démocratique. Si cet article ne dit qu'une partie de la vérité, ce serait plus que suffisant pour nous convaincre que le régime soviétique est loin d'être aussi attrayant qu'ils le disent et qu'il est loin d'être comparable au nôtre. Jugez-en par vous-même:

(Copié d'un livre de géographie en usage dans les écoles de la Russie, révisé et mis à date en 1946):

"ETATS-UNIS. — Ce vaste et riche pays est entièrement entre les mains d'un petit groupe de multi-millionnaires qui possèdent tous les trusts industriels — acier, huile, charbon, cuivre, etc. — Ces millionnaires vivent dans la splendeur luxueuse et extorquent jusqu'à la dernière once de profits de leurs ouvriers, ces derniers n'ont aucun droit économique. La journée de travail est de neuf et dix heures. Un ouvrier américain est la victime d'une grande exploitation, il doit travailler beaucoup plus fort que tout ouvrier en Europe. Lorsque l'ouvrier américain atteint l'âge de 45 ans il a perdu sa santé et est devenu un vieillard qui doit vivre de charité.

"En raison de ces méthodes d'exploitation, les crises économiques mondiales affectent l'industrie capitaliste américaine très fortement. Comme résultat des millions d'ouvriers américains sont jetés sur le pavé comme des mendiants. En 1934, il y avait plus de 17,000,000 de chômeurs. Le chômage a atteint des proportions comme jamais il y en eut dans aucun autre pays civilisé.

"L'agriculture privée y est également en décadence. Etant devenus des indigents, nombre de fermiers furent contraints d'abandonner leurs fermes. Pendant ce temps, les trusts capitalistes, dans leur soif de profits, détruisirent des millions de minots de blé dont les affamés avaient grandement besoin et brûlèrent du blé d'Inde dans les locomotives afin de faire monter le prix de la farine et du grain et c'est le peuple qui fut appelé à payer."

Au sujet de l'éducation, d'après ce qu'on enseigne là-bas, toutes les grandes inventions sont dues à des savants russes: la locomotive, la radio, et la première lampe incandescente, tout cela est sorti du cerveau d'un Russe. Quoique l'enseignement dans les écoles moyennes soit gratuit, les parents doivent payer pour les livres de classe et les uniformes dont le port est obligatoire. Après la septième année, les cours supérieurs (high schools) coûtent de 200 à 500 roubles par année et ceux donnés dans les collèges et universités se montent à environ 2,000 roubles par année en plus des livres et uniformes qui se montent à environ le même montant. Comme le revenu annuel d'un ouvrier russe moyen est d'environ 5,000 roubles, on comprend que s'il a plusieurs enfants il ne peut donner à ceux-ci une instruction supérieure; on peut dire qu'aujourd'hui cette instruction supérieure est réservée presque exclusivement aux enfants de la nouvelle aristocratie soviétique.

Ce qui précède n'est qu'un petit coin du voile soulevé sur ce qui se passe réellement dans le paradis terrestre tant vanté par nos communistes. Non, franchement, j'aime autant le régime canadien, malgré toutes ses faiblesses qu'on amplifie à plaisir dans les mêmes milieux.

SOCIUS.

## L'histoire de la Bûche de Noël

C'est le soir de la veillée de Noël. Dehors il fait un temps magnifique, l'air est froid et piquant, des milliers de points lumineux brillent d'un éclat féérique, la lune apparaît dans le ciel, on entend au loin le son de la cloche de l'église du village.

Dans la maison, une chaleur bienfaisante se fait sentir, une bûche dans l'âtre achève de se consumer. Tout à coup par ses crépitements et ses étincelles, elle pousse des soupirs à fendre l'âme d'un grand endurci. Voici ce qu'elle semble me dire:

Moi la bûche, ne suis autre chose qu'un peu de cendre, qu'on jettera dehors et qui seront dispersées de tous les côtés. Ce ne sera pas fini, car j'aurai eu une consolation en

procurant de la joie dans cette maison par ma chaleur. Mais quand je pense à mon enfance; d'abord jeune gland, je devins bientôt un chène énorme, bravant l'effort de la tempête, procurant par mon feuillage de l'ombre aux voyageurs. Lorsque les oiseaux se perchent sur mes branches, bâtissant leurs nids, ils m'éprouvaient par leurs douces chansons ils m'annonçaient le printemps par leurs chants joyeux. L'automne étendit son manteau sur la terre. Il changea mon manteau et un jaune d'or mêlé de rose et de pourpre. Les feuilles tombèrent, mon corps ressemblait à un squelette avec ses bras étendus. Les jours froids arrivèrent, me couvrant d'un riche manteau blanc de givre. Je suis content, car j'ai fait du bien. Je préservais durant l'hiver les jeunes plantes si faibles et si chancelantes. Je les protégeais



At this Festive  
Season, we wish to extend  
Best Wishes  
for the New Year

A l'occasion du  
Nouvel An  
veuillez agréer nos vœux  
les meilleurs

**HENRY MORGAN & CO. LIMITED**

The Store with the  
Christmas Spirit

La Maison où règne en maître  
l'esprit des Fêtes

## La chaussée glissante

Beaucoup de personnes seront gravement blessées et d'autres tuées, cet hiver encore, pour avoir voulu profiter d'un droit que nul ne leur conteste, mais dont elles ne doivent user qu'avec beaucoup de prudence, rappelle aujourd'hui la Ligue de Sécurité du Québec. Il s'agit d'un danger particulier à la saison d'hiver, celui de la chaussée glissante qui empêche parfois l'automobiliste le plus prudent d'effectuer l'arrêt réglementaire aux artères principales. Le piéton est parfaitement justifié de s'attendre à l'arrêt d'un auto s'approchant d'un tel endroit à allure réduite, et personne ne peut le blâmer s'il s'engage dans la rue dans la trajectoire du véhicule.

Oopen ant, les circonstances peuvent déjouer l'habileté du chauffeur et l'exercice du droit du piéton. L'auto peut déraiper subitement sur la glace plus polie aux points d'arrêt réguliers que partout ailleurs, et une tragédie peut se produire. La Ligue recommande donc un surcroît de prudence de la part des piétons et insiste sur le fait que la protection offerte par un "droit" s'avère souvent insuffisante et illusoire.

de mon corps contre les vents glacés du nord.

Je voyais souvent passer des joyeuses troupes de raquetteurs en chantant de gaies chansons canadiennes. Du flanc de la colline, les skieurs et les glisseurs me réjouissaient par leurs cris joyeux. Je songe encore aux doux temps de grelots que j'entendais durant le temps de Noël.

Ce n'est que cet hiver qu'un bûcheron arriva pour me tuer. Il avait une lourde cognée qui à chaque coup me portait au coeur. Tout l'écho se répandit au loin lorsque mon corps s'affaissa sur le sol de tout son long avec un bruit formidable. Le bûcheron me scia en petites bûches pour être brûlées. Et c'est grâce à moi ce soir, que se répand dans la maison cette chaleur bienfaisante. Je fus interrompue dans mon entretien avec la bûche par douze coups de l'horloge qui m'annonçaient la messe de minuit.

Noël! Noël!

Il est né le Divin Enfant. La bûche achevait de se consumer, et je pensais à l'Enfant-Jésus qui allait naître pour nous.

## UNIVERSITE DE MONTREAL ECOLE POLYTECHNIQUE

Ecole d'ingénieurs — Fondée en 1873

Les étudiants ont le choix des options suivantes:

TRAVAUX PUBLICS — BATIMENTS; MECANIQUE — ELECTRICITE;  
MINES — GEOLOGIE; CHIMIE INDUSTRIELLE — METALLURGIE.

L'examen d'admission peut se passer à l'une des deux sessions du printemps ou de l'automne. Il est fortement recommandé toutefois aux jeunes gens qui désirent commencer leurs études de génie à l'automne de 1947, de se présenter à la première session de l'examen d'admission, le 25 juin 1947. Les dossiers d'inscription doivent être complétés et soumis le 18 juin au plus tard.

Les bacheliers ès Arts sont dispensés des épreuves sur les matières littéraires.

PROSPECTUS ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE  
1430, rue Saint-Denis Montréal

Dollard 1142

## J. S. VALLEE, Limitée

DIRECTEURS DE FUNERAILLES

6821, ST-HUBERT

MONTREAL

SALONS MORTUAIRES

6818, St-Hubert — DOLLARD 1142

6662, St-Denis — DOLLARD 1642

5310, Ave. du Parc — DOLLARD 1663. 2548 est. Beaubien — TALON 5334

ALFRED ALLARD, Président. J.-H. CHARBONNEAU, Vice-Prés.  
A.-D. PLANTE, Secrétaire-Trésorier. MARCEL ALLARD, Directeur  
JEAN ALLARD, Directeur

## Cie de Biscuits STUART Biscuit Co.

Limitée

Limited

BISCUITS  
BISCUITS

GATEAUX  
CAKES

TARTES  
PIES

235 ouest, Avenue LAURIER West  
CRescent 2167

MONTREAL

## LA BONNE VOIE

Le chemin de la banque mène à la prospérité. Un compte d'épargne offre plusieurs avantages. Il développe le sens de l'économie, stimule l'énergie et donne de l'assurance. Il protège votre argent contre les pertes, le vol et les dépenses inutiles. Ouvrez dès aujourd'hui un compte d'épargne à la

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$350,000,000  
521 bureaux au Canada  
61 succursales à Montréal

# LE CONTROLE DES SALAIRES

On sait que le contrôle des salaires fut établi, au Canada, en 1941; il vient d'être aboli au 30 novembre dernier. Il fut donc en vigueur durant environ cinq ans. Durant ce laps de temps, à part d'occasions plutôt exceptionnelles, aucune augmentation de salaire fut refusée tant par le Conseil National que par les Conseils régionaux, cette mesure a donc rendu des services, en dépit de tout ce qu'on a pu en dire; il est vrai qu'avant de pouvoir les mettre en vigueur il fallait obtenir l'autorisation d'un de ces conseils au préalable, mais généralement ce n'était qu'une simple formalité, quoique en certains cas elles ont été refusées ou diminuées parce qu'elles dépassaient la mesure ou encore mettaient en danger l'avenir de l'industrie ou du commerce envisagé. Nous pouvons dire en toute justice que ceux qui composaient ces Commissions ont fait de la bonne besogne et ont rendu des services signalés au pays durant la période critique de la guerre.

Les grandes associations ouvrières, entre autres le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, aussi bien que le Congrès canadien du Travail et la Confédération des Travailleurs catholiques, avaient demandé un allègement au contrôle des salaires, ils ont obtenu plus qu'ils n'avaient demandé, soit son abolition complète et absolue. Il est bon de dire que les mêmes groupes réclament le maintien des contrôles des prix et des loyers. Le Premier Ministre, M. King, semble être de cette opinion puisqu'il a déclaré que "c'est l'intention du gouvernement de maintenir aussi longtemps qu'ils seront nécessaires pour protéger le peuple contre une augmentation soudaine et radicale du coût de la vie... nous verrons à ce que l'abolition de ces contrôles soit faite de manière graduelle et raisonnée afin de protéger notre standard de vie et la valeur des épargnes de guerre du peuple."

Espérons qu'il en soit ainsi, car il est de rumeur courante que dans certains milieux on cherche à faire disparaître le contrôle des loyers, ce qui, à notre point de vue, serait regrettable car cela permettrait des abus sans fin. Pendant que nous sommes sur ce sujet, il nous semble que le loyer autorisé pour les maisons récemment construites est loin de marcher de pair avec celui des autres maisons et qu'il est trop élevé.

Beaucoup s'imaginent que le contrôle des salaires disparu on va pouvoir réclamer des augmentations de salaire comme on voudra et que les employeurs devront les accorder ou sinon... C'est possible qu'immédiatement il y aura des abus, que certains profiteront de la situation pour se rattraper des mauvaises années, que l'ouvrier étant du côté du manche il fait aussi bien d'en profiter. Ce serait une mauvaise politique que d'aller trop loin, à vouloir trop avoir on risque de tout perdre. Il faut toujours compter sur la réaction. Il y a deux choses dont il faut tenir compte: l'inflation toujours possible et la dépression toujours à craindre.

Nous vivons dans un temps de prospérité; ce qui manque le plus aujourd'hui c'est la main-d'oeuvre disponible et les matériaux nécessaires à la production et à la construction. La situation, toutefois, tend à se remettre daplomb, à suivre son cours normal.

Nous souhaitons de tout coeur et espérons que nous n'aurons pas à revivre une autre crise de dépression comme celle que nous avons traversée dans la période d'entre-guerre. Rappelons-nous, toutefois, qu'avec la disparition du contrôle des salaires ceux-ci peuvent augmenter mais ils peuvent également baisser, c'est une arme à deux tranchants.

SOCIUS.

# Chez les débardeurs du port de Montréal

L'assemblée de l'Union Internationale des Débardeurs, qui s'est tenue dimanche dernier, le 15 décembre, à son local 250 Est rue St-Paul, fut l'une des plus nombreuses tenue depuis longtemps, car avec la fin de la saison de navigation nombre de débardeurs qui n'avaient pu assister aux assemblées durant la bonne saison s'étaient fait un devoir d'y assister; notons en passant que le Port de Montréal a connu, en 1946, une saison des plus active.

Après les affaires de routine, on a procédé à l'installation des officiers pour le prochain terme; il n'y eut guère de changements dans les cadres, tout d'abord trois officiers avaient été élus par acclamation, le jour de la nomination, soit le secrétaire-trésorier, le secrétaire-archiviste anglais et l'interprète, l'agent d'affaires a été réélu par une imposante majorité.

Le nouveau président est M. Hector Marchand, ex-secrétaire-archiviste français pendant de nombreuses années, il remplace à cette charge importante M. Karl Trolsaas, qui n'a pas brigué les suffrages pour cause de santé. Il est bon de rappeler que M. Trolsaas avait été élu pour la première fois en 1904, par la suite il fut réélu pour différents termes et remplit ses fonctions de président sans aucune interruption depuis 1938.

En remettant son mandat entre les mains du nouveau président, M. Trolsaas dit qu'il regrette que son état de santé ne lui permit plus de continuer ces importantes fonctions il souhaite tout le succès possible à son successeur et lui recommande de tenir les membres bien unis, car la paix et l'harmonie dans les rangs est la clef du succès dans toute organisation, grande ou petite.

Il demanda aux membres de continuer à accorder le même appui à son successeur comme ils l'avaient fait pour lui, aussi bien qu'à tous les officiers, car si la situation des Débardeurs est prospère aujourd'hui, dit-il, cela est dû à leur travail et à la bonne entente qui règne dans leur Union.

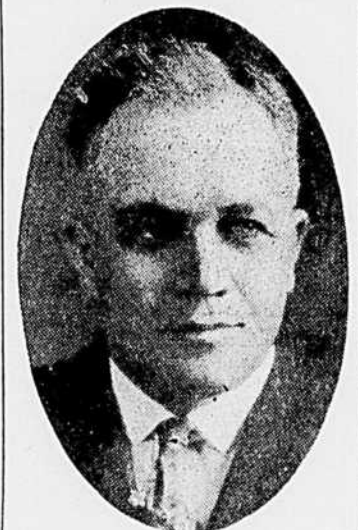
En témoignage des services éminents que l'ex-président Trolsaas a rendu à l'Union et aux débardeurs en général, durant son long terme d'office, il fut unanimement adopté que M. Trolsaas soit nommé président honoraire à vie comme marque d'appréciation et de reconnaissance.

# Quelques faits de la carrière de Karl Trolsaas

Qui ne connaît pas Karl Trolsaas sur les quais du port de Montréal? Car depuis près d'un demi siècle, exactement quarante-six ans, il y trime, ce qu'il a aidé à charger et à décharger des navires durant ce long laps de temps, ce qu'il en a vu des changements et des perfectionnements tant dans l'outillage que dans la manière de traiter les débardeurs; dans les premières années de son travail au port de Montréal les débardeurs n'avaient pas d'union et ils gagnaient une magnifique somme de vingt cents de l'heure pour un travail éreintant et plein de dangers, et qu'il y en avait des accidents, des chutes à fond de cale n'étaient pas rares mais c'était terrible pour le malheureux débardeur qui allait se fracasser le crâne trente pieds plus bas, je ne suis pas prêt à dire, nous confia-t-il, qu'il n'y a plus d'accidents au port de Montréal mais ils sont bien moins fréquents et l'indemnité est bien moins difficile à obtenir depuis qu'il y a une commission des accidents du travail qui règle tous les cas de façon à peu près satisfaisante et assez promptement, c'est presque automatique aujourd'hui, la seule objection que les débardeurs ont, c'est que la Commission supprime ou diminue de beaucoup l'indemnité dès qu'il y a consolidation de la blessure, sous le prétexte que l'accidenté peut faire un travail léger, ce qui n'est pas le cas; un débardeur travaille de son métier ou il ne travaille pas, car

pour faire sa besogne il doit jouer de toute sa force physique et ne pas être handicapé d'aucune manière.

Lorsque nous n'avions pas d'union, je me rappelle, ajouta-t-il, qu'on nous appelait à toute heure de la nuit mais qu'on attendait presque



KARL TROLSAAS

toujours au matin pour commencer à travailler, et tout le temps qu'on attendait on n'était pas payé, non, croyez-moi ce n'était pas drôle.

Aussi, cela ne pouvait continuer ainsi, les débardeurs se fatiguèrent

d'être traités aussi cavalièrement, et en 1902 on fonda l'Association des Débardeurs du port de Montréal, cela marcha mieux par la suite, mais il y eut encore bien des difficultés à aplanir avant qu'on s'entendit avec les armateurs, les vieux de la vieille se rappellent encore de notre fameuse grève de 1903, pas un seul membre de notre Association ne se rendit au travail lorsque le premier navire entra dans le port, des briseurs de grève furent engagés, mais arrimer un navire cela ne s'apprend pas en cinq minutes, plus il y avait de briseurs de grève sur le port moins la besogne avançait, ils faisaient plus de tort que le bien, il y eut quelques échafourées, mais pour-quoi rappeler ces mauvais souvenirs, c'est chose du passé. On peut dire toutefois que ce fut un bien pour un mal, un bureau de conciliation régla les difficultés, et notre Union en sortit plus grande et plus forte que jamais; nous avons gagné nos épaulettes et depuis, à de très rares exceptions près, nous signons un contrat de travail chaque année et tout marche bien.

Pour maintenir cette position enviable, il faut que les débardeurs se sentent les coudes, qu'ils restent fidèles à leur Union internationale, qu'ils travaillent d'accord avec les officiers qu'ils se donnent, tout comme ils l'ont fait pendant les nombreuses années où Karl Trolsaas fut leur président.

COMPLIMENTS  
de

**LA LITHOGRAPHIE DU SAINT-LAURENT LIMITEE**

7501 boulevard Saint-Laurent. CALUMET 5751

**ENRAYEZ LA TUBERCULOSE**

**ACHETEZ DES TIMBRES DE NOËL**

Les Timbres de Noël seront en vente aux succursales de toutes les Banques du 30 novembre au 21 décembre inclusivement.

Les Dames Auxiliaires de la Ligue tiendront aussi des comptoirs où l'on pourra acheter des timbres, dans les magasins à rayons dont voici la liste:

EATON • MORGAN • OGILVY  
DUPUIS FRERES • SIMPSON

du 30 novembre au 14 décembre inclusivement.

Achetez des Timbres de Noël à votre banque ou dans un magasin à rayons.

On peut aussi se procurer des Timbres de Noël en envoyant un chèque ou un mandat, fait à l'ordre de la Ligue, à l'adresse donnée plus bas. Un reçu accompagnera les Timbres.

Les Timbres ne sont expédiés que sur demande.

**LA LIGUE ANTI-TUBERCULEUSE DE MONTRÉAL, INC.**

3446 AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE  
MONTRÉAL 18, P.Q. PLATEAU 9966

## Les témoins de Jéhovah sont-ils aussi actifs dans les autres provinces que dans le Québec?

Ils pourront certes se vanter d'avoir fait parler d'eux, ces Témoins de Jéhovah, — plus qu'ils méritent et plus qu'ils méritent, — on les arrête un peu partout dans le Québec, plusieurs centaines à la fois à Montréal, moins dans les autres centres; ce qu'on leur reprochait, au commencement, c'était de distribuer des circulaires de porte en porte sans avoir le permis de colporteur, et on les laissait sortir sous caution; mais depuis quelque temps c'est devenu plus grave: on les accuse de sédition et de troubler la paix publique, et ce, paraît-il, sous l'empire d'une mesure de guerre qui les déclarait hors la loi, ce décret n'aurait jamais été révoqué. On ne peut s'empêcher de trouver de l'ironie dans cette déclaration de l'hon. M. Duplessis qui semble, en principe, opposé à tout ce qui touche Ottawa de près ou de loin, mais qui, en l'occurrence, s'en sert pour sévir contre ces pauvres hallucinés, — jeunes filles et jeunes gens, — qui se sont enthousiasmés pour cette secte idiote au point d'être prêts à en devenir les martyrs et à souffrir pour leurs idées.

Un des principaux leaders de cette secte serait un restaurateur bien connu qui servait de caution chaque fois qu'un disciple se faisait coffrer. M. Duplessis lui a fait enlever son permis de vente de spiritueux, pour le punir d'avoir servi de caution dans plusieurs centaines de cas. Le premier ministre avait-il ce droit? Nous n'en savons rien, mais un fait certain, c'est qu'il invoque bien des raisons pour justifier son geste.

Nous ne croyons pas que la loi dise qu'un citoyen ne pourra déposer un cautionnement que pour un nombre déterminé le cas. C'est aux juges de décider s'ils acceptent le cautionnement ou non et si celui-ci consiste en un dépôt en argent, quel que soit l'endroit d'où vient l'argent, ils ne peuvent pas refuser le cautionnement. Alors pourquoi punir un bonhomme pour un droit dont il peut jouir?

Somme toute, M. Duplessis a peut-être raison, mais cela ouvre bien des horizons nouveaux, s'il est vrai qu'un permis pour la vente de spiritueux est un privilège donné à un citoyen honnête et respectueux des nos lois, le restaurateur en question ne rencontrait donc pas ces qualifications; mais alors, il y en a des quantités qui ont des permis pour vente de spiritueux ou de bière qui ne devraient pas en avoir, car ils sont loin d'être des petits anges, le moins on dira sur ce chapitre, le mieux ce sera.

Mais, pour en revenir aux Témoins de Jéhovah, je n'ai jamais vu, ni de près ni de loin, leurs brochures de propagande, pas plus que jamais aucun d'eux n'est venu sonner à ma porte. Je ne sais donc pas ce qu'ils contiennent, ni ce qu'ils veulent, et comme moi il y en a des centaines et des mille, si j'en crois le cercle de mes connaissances qui sont dans le même cas et me disent "jamais vu". J'ai bien la visite parfois des braves gens de l'Armée du Salut et de quelques pasteurs nègres qui sollicitent des fonds pour leurs missions d'Afrique, mais de Témoins de Jéhovah, jamais vu, ni connu. Leur travail de propagande ne serait donc pas si formidable qu'on le dit.

Je trouve toutefois qu'on en parle beaucoup trop, ce qu'on leur en fait une réclame. S'ils sont réellement un danger pour la sécurité de l'Etat, qu'on sévisse contre eux en se servant de la loi. Une chose qui me chiffonne, cependant, est-ce que les Témoins de Jéhovah font la même propagande dans les autres provinces ou chez nos voisins de la Grande République, et que font, le cas échéant, les autorités pour mettre un frein à cette propagande "qui pourrait dégénérer en un véritable conflit", comme le dit fort à propos M. Duplessis?

On est moins chatouilleux sur ce chapitre chez nos voisins?

Un religieux nous faisait remarquer qu'il y a plusieurs manières de se débarrasser de ces gêneurs, sans leur faire une publicité tapageuse: c'est tout simplement de prendre leurs brochures, leurs tracts, et de les jeter immédiatement au feu. Cela ferait toujours cela de moins en circulation. Le seul danger de ce procédé, c'est que parmi nous il y a des faibles qui pousseraient la curiosité jusqu'à lire ces écrits idiots et compliqués. Oh! alors, c'est à nos propres gens qu'il faudrait faire la leçon. En tout cas, c'est le meilleur moyen de débarrasser notre ville de cette plaie des Témoins de Jéhovah, à qui "on" fait tant de réclame. Le silence a tué plus d'hommes que les dénonciations les plus véhémentes. Donc, établissons la conspiration du silence contre les Témoins de Jéhovah.

SOCIUS.

Le maire de Montréal désire offrir ses vœux à la population à l'occasion de Noël et de l'An Neuf.

Le vœu formulé il y a deux mille ans s'applique présentement plus que jamais: "Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté".

A tous mes compatriotes du Canada et de la province de Québec, en particulier aux travailleurs — ceux des usines et ceux des champs, — j'adresse mes souhaits les plus sincères pour un Joyeux Noël et une Heureuse Année 1947.

En ces jours d'allégresse, oublions nos divergences d'opinions pour ne penser qu'à l'avenir de notre pays, qui sera grand si nous restons fidèles à nos belles traditions religieuses et familiales.

Je prie la Providence de répandre ses bienfaits sur toute la population, sans distinction, et d'inspirer à nos gouvernants les mesures publiques nécessaires pour assurer une juste répartition des richesses dont Elle a doté notre pays.

Au seuil du Nouvel An, que notre vœu le plus ardent soit de voir régner la paix, la sécurité et la charité chrétienne dans notre chère province afin que Québec soit un exemple pour l'univers entier.

ADELARD GODBOUT,

Chef de l'Opposition et député du comté de L'Islet à l'Assemblée législative.

### La guignolée

(Suite de la page 3)

d'avocats, de médecins, de notaires, et voire même de conseillers de la ville. Depuis que je suis ici — à Montréal, — il ne m'a pas été donné d'entendre à ma porte la voix impérieuse de la société commandant la charité pour ceux de ses membres qui ont part de bonheur en ce jour où tout le monde est et doit être content".

"La Guignolée a servi de thème à une infinité de chansons et de plaintes tour à tour suppliants et menaçants. Lorsque j'étais enfant j'ai frémi plus d'une fois au dernier couplet de la chanson que l'on chante chez nous:

La Guignolée, la Guignolée!  
Si vous voulez pas la donner  
Nous prendrons vot' fille aînée,  
Nous lui ferons chauffer les pieds.

"Je tremblais pour une de mes tantes, qui, elle ne paraissait pas avoir peur le moins du monde. En y songeant depuis, je me suis douté qu'elle avait de bonnes raisons de ne pas s'effrayer des menaces des chanteurs et que, ma grand'mère l'eût-elle livrée, elle n'eût pas eu fort à se plaindre de ses chauffeurs. Car le plus souvent, c'était des amis et des gars du voisinage qui couraient ainsi la Guignolée. Mais ma grand'mère ne se laissait pas tirer l'oreille, elle donnait à larges mains mais, soit du lard, soit de la farine, et la troupe à ma grande satisfaction, s'éloignait en chantant gaiement:

Entre Paris et Saint-Denis,  
Y avait une bergère  
Qui faisait paître son troupeau  
Le long d'une lisière".

Le Jour de l'An n'a pas toujours été fixé comme l'est aujourd'hui. En France, du temps de Charlemagne, Noël était le Premier de l'An. A la fin du 11e siècle et jusqu'en 1563, le Samedi Saint l'emporta sur Noël. Le 25 mars, Jour de la Conception, eut aussi son jour. Un édit de Charles IV daté du 4 août 1563 décréta que désormais l'année commensera le 1er janvier.

Pour en revenir à la Guignolée, ce n'est que depuis une quarantaine d'années que l'on "court" la Guignolée à la Noël. Avant, — qu'elle était faite la veille du Jour de l'An.

A mes  
ELECTEURS et ELECTRICES  
je souhaite un  
JOYEUX NOEL  
et une  
BONNE et HEUREUSE ANNEE

L'honorable  
Jos.-A. Francoeur  
Député provincial du comté Montréal-Mercier

SEASON'S GREETINGS

Compliments de la saison

HON. J. ARTHUR MATHEWSON  
Député de Notre-Dame-de-Grâce

JOYEUX NOEL

Dr C. A. Kirkland, M.A.L.

Maire de Ville St-Pierre

Député du comté de Jacques-Cartier

BONNE HEUREUSE ANNEE

# LA FEDERATION A QUEBEC



**DELEGATION OUVRIERE:** Cette photographie nous fait voir quelques-uns des officiers de la Fédération provinciale du Travail et représentants des unions internationales affiliées à la Fédération qui ont présenté le mémoire législatif annuel aux membres du cabinet provincial. On remarque, l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail et à ses côtés, MM. Elphège Beaudoin et Gustave Franco respectivement président et secrétaire de cet organisme. On remarque également MM. Jos Matte, J.-B. Arsenault et Phil Cutler, vice-présidents de la Fédération; Arthur D'Aoust, vice-président honoraire; MM. J.-E. Gariépy, Edouard Larose, Adrien Villeneuve, Georges Laverdure, Chas. E. Chalifour, Léopold Francoeur, Chas. McKercher, J.-L. Morel, J.-M. Laframboise, Harry Bell, D. Bibeault, Roger Laframboise, et autres.

La Fédération provinciale du Travail du Québec a soumis son Mémoire Législatif à l'hon. Premier Ministre ainsi qu'aux membres de son Cabinet mercredi, le 4 décembre dernier. C'était une forte délégation de représentants du mouvement international (F.A. du T.) qui était conduite par le confrère Elphège Beaudoin, président de la Fédération; elle fut présentée par l'hon. A. Barrette, ministre du Travail, qui eut des paroles appropriées de bienvenue. Les membres du Cabinet présents étaient l'hon. Maurice Duplessis, premier ministre de la Province, ainsi que les hon. A. Barrette, J. S. Bourque, Omer Côté, Paul Beaulieu, Antonio Talbot, Marc Trudel, Tancrède Labbé, T. O. Laroche et J. H. Déglise, le sous-ministre du Travail, Gérard Tremblay, était également présent.

Faisaient partie de la délégation les officiers de la Fédération: Elphège Beaudoin, Jos. Matte, J.-B. Arsenault, Ph. Cutler, vice-présidents, et Gus Franco, secrétaire, Chs.-E. Chalifour, vice-président régional. Le vice-président Arthur D'Aoust, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, était

également présent, ainsi que les confrères Georges Laverdure, J.-E. Gariépy, Chas. McKercher, J.-L. Morel, Mme J.-A. Guillemette, Claude Jodoin, Bernard Shane, J. Ulene, J.-M. Laframboise, Harry Bell, D. Bibeault, F.-X. Nolin, J.-A. Cantin, Dan. Daniels, L.-P. Larose, A. Pugh, E. Dufresne, A. Harnois, C. Moineau, Frs. Maheux, L. Francoeur, Edouard Larose, Alphonse Fortin, Roger D. LaBrie, Albert Larose, J. M. Landriault, René Michaud, Léopold Genest, Wilfrid Roy, Alf. Richard, Jean-Marie LaPlante, Roger Laframboise, Martial Duguay, Robert Menary, C. Brooks et autres dont les noms nous échappent.

Le président Beaudoin donna lecture du Mémoire Législatif, il fut commenté par le secrétaire Gus Franco, le vice-président Jos Matte et les confrères Edouard Larose et Claude Jodoin.

Après la lecture de l'avant-propos du Mémoire Législatif, le président Beaudoin pria le secrétaire Gus Franco de présenter le premier sujet qui traitait des Conférences du Bureau International du Travail.

## Les conférences du Bureau International du Travail, et un Code du Travail

Une conférence du Bureau International du Travail s'est tenue à Montréal du 19 septembre au 9 octobre dernier; elle adopta plusieurs conventions qui seront soumises aux Etats-Membres pour ratification. Ces conventions traitaient entre autres de la protection des enfants et des jeunes travailleurs en ce qui concerne l'examen médical d'aptitude à l'emploi et la limitation du travail de nuit des adolescents tant dans les travaux industriels que non industriels, aussi bien que des conventions et recommandations adoptées par les sessions précédentes (1939-1945); il y a actuellement cinquante-deux de ces conventions en vigueur. Nous regrettons devoir avouer que le Canada n'en a ratifié que quelques-unes, principalement celles qui ont trait aux gens de mer et à la navigation.

Pour expliquer cette situation plutôt défavorable, le gouvernement du Canada signalait, en janvier 1938, que la commission judiciaire du Conseil Privé avait déclaré que les lois du parlement adoptées pour faire porter effet à ces conventions outrepassaient la compétence du Parlement du Canada et qu'il attendait un rapport de la Commission Royale sur les relations entre le Dominion et les provinces, nommée en vue d'examiner à nouveau la répartition des pouvoirs législatifs, en tenant compte du développement économique et social des soixante-dix dernières années. Dans une autre lettre en date du 24 février 1941, le gouvernement ajoutait qu'il avait reçu le rapport de la Commission Royale et l'avait soumis à une Conférence des ministres du Dominion et des provinces, mais la conférence avait pris fin sans aborder cette question, qui reste par conséquent en suspens. Les trois conventions en jeu étaient le repos hebdomadaire, la durée du travail dans l'industrie, et la fixation des salaires minima.

Il en résulte que les délégués du Canada — ceux du gouvernement fédéral, des employeurs et des travailleurs — engagé, par leur vote affirmatif, le Canada à ratifier les conventions adoptées par la Conférence, sachant que la plupart de ces conventions adoptées tombent légalement sous la juridiction des provinces car elles traitent de la réglementation des conditions de travail ou encore de législation sociale telle que: réparation des accidents du travail, repos hebdomadaire, assurance, etc.

Il y a là une situation anormale, il est illogique que des délégués, par leur vote, obligent en quelque sorte d'autres Etats-membres, — au nombre d'une cinquantaine, — à se conformer à une ou plusieurs conventions, tandis que le pays qu'ils représentent ne peut ou ne veut les ratifier ou ce qui est encore pis les ratifie mais ne les observe pas.

Il nous semble qu'il doit y avoir moyen de sortir de cette impasse, le Gouvernement du Dominion pourrait ratifier les conventions votées par une conférence du Bureau International du Travail après avoir appelé une conférence fédérale-provinciale à laquelle seraient soumises les conventions qui sont légalement de juridiction provinciale, celles-ci seraient alors approuvées, chaque province s'engageant à les mettre en vigueur dans leurs grandes

lignes, sur un plan uniforme, lorsqu'il s'agit de conventions à caractère purement fédéral, rien n'empêche le gouvernement du Canada de les ratifier et de les mettre en vigueur.

En décembre 1945, nous attirons votre attention sur une situation analogue en rapport avec un Code du travail national, réclamé à plusieurs reprises par des conférences du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et sur le fait que depuis 1940, le gouvernement fédéral, au moyen d'arrêtés-en-conseil, édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre, régissait les relations industrielles et autres mesures touchant les salaires, les conditions de travail, etc., toute cette réglementation sera abrogée sous peu, dit-on, et ne se continuera que du consentement des provinces. Peut-on anticiper que toutes les provinces y acquiesceront? Si une ou plusieurs provinces s'y objectent, qu'arrivera-t-il? Cette législation fédérale serait en vigueur dans les provinces acquiescentes mais ne le serait pas dans d'autres, cette situation sera-t-elle dans l'intérêt de la classe ouvrière ou dans celui du pays en général?

Les organisations ouvrières que nous représentons favorisent un Code du travail qui établirait un minimum de salaire uniforme pour tout le pays, des heures et conditions de travail identiques, laissant à chaque province la liberté d'augmenter ces minima de salaire ou d'améliorer les conditions de travail. Ce Code du travail reconnaîtrait aux ouvriers le droit de s'organiser dans la pleine acception du mot, décréterait un système approprié et complet d'assurance-santé et remanierait du tout au tout l'assurance du vieil âge pour la remplacer par un système de pensions de retraite assurant à tous, dès l'âge de 60 ans, un revenu suffisant pour garantir un véritable niveau de vie canadien.

Le secrétaire Gus Franco démontra la fausse position dans laquelle se trouvaient les délégués des Etats-Membres qui vivaient dans un pays sous statut fédéral, ils aidaient par leur vote affirmatif l'adoption de conventions sachant que l'Etat-Membre qu'ils représentaient ne pouvait les ratifier, la plupart des sujets visés par ces Conventions étant de juridiction provinciale en ce qui concerne le Canada, tout au moins; il avait attiré l'attention des autorités compétentes sur cet état de chose dès 1925 lorsqu'il assista à une Conférence du Bureau International du Travail à Genève, il réitéra la même chose aujourd'hui après avoir assisté en qualité de délégué ouvrier à la Conférence du B. I. T. à Montréal récemment. Il se demande s'il n'y aurait pas moyen pour chacune des provinces de ratifier ces Con-

ventions à la suite d'une Conférence inter-provinciale; en certains cas, dit-il, nous avons dans le Québec, entre autre, de la législation allant plus loin que ces Conventions, mais dans d'autres cas c'est tout le contraire et ce serait à l'avantage de la classe ouvrière de voir ces conventions être mises en vigueur.

Il termine en demandant l'adoption d'un Code du Travail canadien avec un minimum de sécurité sociale, laissant à chaque Province le droit de l'améliorer et de le rendre plus avantageux pour les ouvriers de chaque province respectivement; si nous ne pouvons avoir un Code du Travail National ayons au moins un minimum d'uniformité de législation sociale. Ce sera toujours un commencement.

## Tribunaux et magistrature du Travail

Avec l'avènement d'une législation sociale prévoyant une réglementation dans les rapports entre employeurs et employés, il devient de plus en plus évident que cette législation court le risque de perdre de son efficacité par la lenteur avec laquelle les infractions sont réprimées et la procédure devant les tribunaux retardée, rendant ainsi l'assignation des témoins plus difficile pour le plaignant. Il résulte de cela que les ouvriers attendent de longs mois pour recouvrer les arrérages de salaire qui leur sont dus; les comités paritaires sont handicapés dans les poursuites qu'ils intentent, tant au civil qu'au criminel. Sans vouloir mettre en doute la compétence, l'intégrité ou l'impartialité de ceux qui sont chargés de l'administration de nos cours de justice, nous estimons qu'ils ne sont pas toujours aussi renseignés qu'il le faudrait en regard de cette législation sociale. Ceci expliquerait les délais dont nous nous plaignons aussi bien que certaines sentences plutôt légères imposées aux violateurs de la loi.

Nous suggérons l'établissement dans les principaux districts judiciaires de la province de tribunaux spéciaux ou tout au moins la nomination de juges bien versés dans la législation sociale et industrielle.

## Loi des relations ouvrières

Cette loi a été quelque peu amendée lors de la dernière session parlementaire mais comme toute chose humaine elle est loin d'être parfaite, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que sa mise en pratique démontre ses faiblesses comme ses avantages. Ainsi l'article 4 dit que "tout employeur est tenu de reconnaître comme représentant collectif des salariés à son emploi les représentants d'une association groupant la majorité absolue desdits salariés et

de négocier de bonne foi avec eux une convention collective de travail... et l'article 42 définit les pénalités dont un employeur est passible pour refus de reconnaître les représentants de ses salariés.

Pourtant combien d'employeurs refusent de se conformer à cette loi? Cela commence à la prise d'un vote au scrutin secret ordonnée par la Commission, au lieu de faciliter la tenue de ce scrutin, tel que le dit l'article 8, on y met tous les obstacles possibles, on désigne un endroit peu convenable pour tenir ce scrutin, on fait pression sur les employés, tous les moyens sont bons, et lorsque finalement et malgré tout la certification est accordée, on refuse de se rendre à l'invitation de rencontrer l'autre partie (Article 11) pas plus qu'on ne se rend à la demande du conciliateur, on ignore le tout, on fait traîner les choses en longueur, on fait pression nouvelle sur les employés, on menace de fermer boutique, tant et si bien qu'on finit par décourager ces derniers qui abandonnent leur certification et l'on forme alors une union de compagnie. Voilà les faits.

Nous estimons que toute infraction devrait être poursuivie avec rigueur et célérité; il faudrait également que les pénalités imposées par l'article 42 soient augmentées. Ne pourrait-on pas imposer une amende pour chaque jour pendant lequel un employeur ou l'association d'employeurs refuse de négocier avec l'agent de négociations reconnu par la Commission?

A l'article 49, il est dit "aucune poursuite ne peut être intentée sans l'autorisation écrite de la Commission ou le consentement du procureur général"; nous estimons qu'il serait préférable que le procureur général ou la Commission se charge de prendre les poursuites au lieu de laisser ce soin à l'initiative privée, tel que le laisse sous-entendre cet article.

Nous estimons que la Commission devrait motiver ses décisions et en aviser les intéressés.

Ceux que nous représentons n'ont pas demandé cette législation sous sa forme actuelle, nous l'avons acceptée toutefois et lui avons donné notre appui le plus sincère, mais si on n'oblige pas les employeurs récalcitrants à s'y conformer dans les délais prescrits, autant vaudrait l'enlever de nos Statuts, nous saurions alors que nous devons nous fier uniquement sur nos contrats d'union et nous servir de notre force économique pour obtenir nos justes revendications, sans être liés par l'article 24 qui déclare une grève illégale si on ne s'est pas conformé à ce que prescrit ledit article.

Il y a trop de délais dans l'application de cette loi, délais inutiles et nuisibles à bien des points de vue. Il en est de même d'ailleurs avec la Loi concernant les conseils de conciliation et d'arbitrage (Chapitre 167, S. R. Q., 1941); elle devrait être révisée du tout au tout car elle ne répond plus aux besoins de la situation actuelle, elle ne définit pas tout ce qui peut tomber sous son application, tout comme elle dit par exemple qu'aucun différend ne peut être soumis à un conseil de conciliation ou d'arbitrage s'il y a moins de dix employés intéressés dans le litige, nous dirons même qu'elle vient en contradiction directe avec la Loi des relations ouvrières, les articles 10 à 18 sont devenus inutiles en pratique, ils visent les bureaux de conciliation, tandis qu'actuellement un simple conciliateur nommé par le Ministre du Travail remplit les fonctions d'un Conseil de conciliation. Il y a également la rémunération des membres d'un Conseil d'arbitrage, ce qui est fixé à l'article 30 est ridicule, nous désirons que les arbitres soient convenablement payés mais nous nous objectons aux nombreux délais et au peu de temps consacré aux séances, on siège une heure ou deux et l'on ajourne à huit ou quinze jours; trop de temps perdu.

Nous demandons également que les témoins appelés devant des bureaux d'arbitrage soient rémunérés avec justice, ils n'ont droit qu'au montant dérisoire de \$2.00 par jour, nous soumettons qu'ils devraient au moins avoir droit à \$6.00 par jour et à \$4.00 pour une demi-journée.

#### Différends dans les services publics,

#### Statut des employés de compagnies de la Couronne

Une certaine législation connue sous le nom de "Loi concernant les différends entre les services publics et leurs employés" fut adoptée en 1944 pour faire face à une situation passagère; son but principal est défini à l'article 5 qui dit: "toute grève ou contre-grève est interdite en toute circonstance"; elle abrogeait la loi relative à l'arbitrage entre certaines institutions de charité et leurs employés. Nous nous demandons si l'article 2 ne couvre pas trop de services, et s'il n'est pas temps de réviser cet article. Défendre une grève en tout temps prive la classe ouvrière du seul moyen de défense qui lui reste lorsque toutes les autres méthodes de conciliation et d'arbitrage ont été épuisées.

Mais il y a, paraît-il, une tendance à exclure des bénéfices de la législation ouvrière et sociale un certain groupe d'employés de services publics dès que ces services sont nationalisés; le fait qu'une compagnie privée devient en quelque sorte une compagnie de la Couronne n'est pas une raison pour priver lesdits employés de certains droits ou privilèges dont ils jouissaient antérieurement et nous prions le Ministre du Travail de soumettre ce cas aux aviseurs légaux de son Département pour que cette anomalie disparaisse et que ces employés bénéficient de toute législation appropriée.

#### Accidents du travail

Nous réitérons les demandes que nous avons faites antérieurement, lesquelles se lisaient comme suit:

1. Que tous les employeurs, sans exception, soient assujettis à cette loi, sans tenir compte du nombre de personnes à leur emploi, ni du montant global des salaires par eux payés ou du plus ou moins de risques inhérents à l'industrie ou au commerce envisagé.
2. Que toutes les maladies professionnelles soient assimilées à un accident de travail et soient compensables au même titre.
3. Que la base de calcul des indemnités soit établie d'après le salaire normal gagné le jour de l'accident, multiplié par 300; il semble que ce système de procéder serait plus simple et moins compliqué que la méthode actuelle de déterminer les gains hebdomadaires moyens ou mensuels durant les douze mois précédant la date de l'accident.
4. Que la Commission des accidents du travail interprète la loi de manière à ce que tout accidenté reçoive la pleine compensation à laquelle il a droit durant toute la durée de son incapacité et non pas seulement jusqu'au moment de la consolidation de la blessure; il semblerait que, sous le prétexte que l'accidenté peut faire un travail léger, sa compensation est réduite même jusqu'à concurrence de 50%; il est d'ailleurs reconnu que, généralement, partout où les ouvriers travaillent par équipes, un travail léger n'existe que bien rarement.
5. Que votre gouvernement, — par voies d'ententes interprovinciales, — s'efforce de faire établir un taux de compensation d'au moins 75% du salaire de l'accidenté et ce dans toute l'étendue du Canada.
6. Que des centres de thérapie occupationnelle et de physio-électro-



thérapie soient établis dans les districts industriels de façon à hâter la convalescence des ouvriers invalidés au lieu de les considérer comme des rebuts parce qu'ils souffrent d'une incapacité permanente; la science permet aujourd'hui de rééduquer le plus grand nombre de ces invalides.

7. Qu'il devrait y avoir des rapports plus suivis entre la Commission des accidents du travail et le service d'inspection des établissements industriels ou commerciaux. Actuellement, seuls les accidents à résultat fatal ou ayant causé des blessures graves sont rapportés au service d'inspection. Nous estimons que tous les accidents causant un arrêt de travail devraient être rapportés tant à la Commission des accidents du travail qu'au service d'inspection des établissements industriels et commerciaux.

#### Loi de la convention collective de travail et certificat de qualification

Nous soumettons que la loi de la convention collective de travail devrait être modifiée, à la lumière de l'expérience acquise depuis sa mise en vigueur.

Nous attirons votre attention particulière sur le fait que l'article 25 de la loi de la convention collective permet à un comité paritaire de rendre obligatoire, par règlement, un certificat de qualification pour tout salarié assujéti au décret dans toute ou partie de la région déterminée dans ce décret. De ce fait, il y a, tout particulièrement dans les métiers de la construction, des ouvriers qui, tout en travaillant pour le même patron, peuvent être appelés à travailler dans plusieurs villes ou régions et dans chacune d'elles ils doivent obtenir un certificat de qualification, subir un nouvel examen et payer une somme n'excédant pas deux dollars; de plus, il y a des cas où des ouvriers ont passé l'examen avec succès dans un comité paritaire et ont été rejetés dans un autre.

Nous réitérons une de nos demandes antérieures au sujet du certificat de qualification et suggérons ce qui suit:

1. Tout comité paritaire exigera à titre d'honoraires pour l'examen un taux minimum de trois dollars (\$3.00) pour l'ouvrier qualifié, et un dollar (\$1.00) pour l'examen d'un apprenti;

2. Si le candidat au titre d'ouvrier qualifié réussit son examen, il lui sera remis un certificat de qualification sur paiement d'une somme supplémentaire de deux dollars (\$2.00);

3. Ledit certificat de qualification sera renouvelable chaque année sur paiement d'une somme de cinq dollars (\$5.00) pour l'ouvrier qualifié; de deux dollars (\$2.00) pour un apprenti de deuxième année; trois dollars (\$3.00) pour celui de troisième année et quatre dollars (\$4.00) pour celui de quatrième année; par la suite ce dernier sera reconnu comme ouvrier qualifié et son certificat de qualification sera valable dans toute la province et renouvelable chaque année.

4. Tout ouvrier membre d'une organisation ouvrière *bona fide*, tel que défini au paragraphe B, article 1, sera exempté du paiement de tout honoraire; sa carte de membre sera reconnue comme certificat de qualification pourvu toutefois que l'organisation dont il est membre lui fasse subir un examen en conformité avec l'article 30 de la loi de la convention collective; ladite carte de travail sera reconnue dans toute la province et ce durant tout le temps que le porteur de cette carte de travail reste membre en règle de son organisation ouvrière et qu'il continue à avoir les qualifications techniques requises pour pratiquer son métier.

#### Certification accordée dans les métiers de la construction

Il nous a été rapporté que des certifications avaient été données à un groupe d'ouvriers travaillant sur un chantier des métiers de la construction. Ceci serait de nature à détruire l'intégrité des conventions collectives et des comités paritaires.

Nous estimons qu'aucune certification ne devrait être émise pour une entreprise dans les métiers de la construction car généralement le travail n'est que passager tout comme il est de nature plus ou moins temporaire. Il y a là un précédent dangereux s'il est bien vrai que des certifications de ce genre ont été accordées.

#### La crise du logement

Il est reconnu que, — à Montréal tout particulièrement — il existe une pénurie de logements; que cette rareté devient de jour en jour plus grave, et ce en dépit du fait que plusieurs projets de construction de logements ouvriers sont en exécution; malheureusement, les prix de location de ces logements sont généralement trop élevés et nullement à la portée de la bourse de la moyenne de la classe ouvrière, il s'en suit que ces logements sont loués à une classe de personnes plus fortunées.

En vertu de la loi nationale sur le logement, un gouvernement provincial — voire même une municipalité — peut s'engager à verser des contributions supplémentaires périodiques à une Caisse de réduction des loyers que l'autorité locale de logement peut utiliser pour permettre des diminutions sur les loyers exigés pour les maisons du projet d'habitations à bon marché, et ce suivant accord à intervenir entre le gouvernement de la province et l'autorité locale de logement.

Nous vous prions de bien vouloir considérer cette situation et prendre les mesures que vous jugerez les plus opportunes pour remédier tant à cette crise de logement que pour activer la disparition des taudis et leur remplacement par des habitations salubres à la portée des moyens financiers de la moyenne de la classe ouvrière.

#### Age de la scolarité obligatoire

Nous considérons que tout enfant devrait fréquenter l'école depuis l'âge de 6 ans jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il a atteint l'âge de 16 ans.

#### Simplification de notre législation

Comme nul n'est censé ignorer la loi, il n'est pas raisonnable pour nos législateurs de passer des lois si difficiles à comprendre, car même les avocats ne peuvent tomber d'accord sur le sens exact qu'il faut leur donner, tant le style est compliqué.

Les ouvriers organisés veulent obéir aux lois de leur province et de leur pays, mais il est injuste de leur demander d'obéir à ce qu'il leur est très difficile à comprendre.

La simplification des termes légaux dans nos lois est une réforme que le Travail Organisé estime des plus opportunes.

#### Hospitalisation et soins médicaux sous le contrôle de l'Etat

Nous admettons qu'à première vue ces demandes semblent être



# Season's Greetings

## THE MONTREAL COTTONS LIMITED

Valleyfield

Quebec

empreintes d'un radicalisme outré, mais on est forcé de reconnaître que le coût élevé des frais d'hôpitaux et des soins médicaux met ces services trop souvent hors de la portée du travailleur. Il en résulte des infirmités qui auraient pu être et dû être évitées, parfois même la mort, ou bien alors l'intéressé s'endette pour des années, sinon pour toujours.

La principale objection à une législation de contrôle des services médicaux est la crainte d'enrégimentation de la profession médicale. Pourtant dans d'autres pays, certaines villes ont réglé ce problème soit par un service volontaire, soit d'une autre façon, et cela à l'entière satisfaction d'une foule de membres de la profession médicale.

Serait-ce trop vous demander que de vous prier de bien vouloir faire une enquête impartiale sur la situation et sur ce qui se passe ailleurs à cet égard, afin de pouvoir établir le meilleur système du genre dans le Québec?

#### Procédures d'injonction

Dans le passé, des injonctions intérimaires ont été émises contre des officiers d'organisations ouvrières sans que ceux-ci aient eu l'occasion de fournir aucune preuve devant les tribunaux pour leur défense. Nous insistons pour qu'aucune injonction intérimaire ne soit accordée contre des représentants d'organisations ouvrières, avant que les parties en cause aient eu l'opportunité de comparaître en Cour et y donner leur version.

Nous demandons en outre qu'aucune injonction ou ordre restrictif ne soit rendue par les tribunaux dans les cas de disputes travail-administration.

#### Travail à domicile

Le travail à domicile est incontestablement une menace à la santé et à la moralité des citoyens de cette province, car le travail à domicile n'est pas assujéti à la loi d'inspection des établissements industriels et commerciaux et peut, de ce fait, devenir une source de contamination et de maladies infectieuses non constatables.

Dans la plupart des cas, les travailleurs à domicile ne gagnent qu'un salaire pitoyable et ce pour de longues heures de travail, ce qui constitue une concurrence injuste aux établissements industriels soumis à l'inspection et autres lois aussi bien qu'à ceux qui y sont employés; d'autant plus que les produits du travail à domicile sont jetés sur le marché sans aucun contrôle.

Nous vous prions d'abolir dans le plus bref délai possible le travail à domicile, mais dans l'intervalle nous suggérons que l'enregistrement des travailleurs à domicile soit obligatoire, que ces ateliers clandestins soient assujétiés aux dispositions des lois de l'inspection des établissements industriels, du salaire minimum aussi bien que celle de la convention collective.

#### Crédit ouvrier

Les ouvriers tout comme les cultivateurs ont généralement des familles nombreuses, il est reconnu qu'il est difficile pour les grandes familles de se trouver un logis; que le nombre des ouvriers propriétaires de leur maison est très limité, nous estimons que l'établissement d'un crédit ouvrier basé sur le plan du crédit agricole encouragerait l'ouvrier à se créer un foyer digne de ce nom.

Le délégué Edouard Larose, de la Fraternité des Charpentiers-Menuisiers commenta l'item traitant de la loi de la convention collective de travail. Il démontra par des

exemples frappants l'injustice commise à l'égard d'ouvriers des métiers de la construction qui, tout en travaillant pour le même patron, étaient appelés à travailler

sur des travaux exécutés dans différents districts et dans chacun d'eux ils étaient tenus de passer un nouvel examen, de prendre un nouveau certificat de qualification, payer à chaque fois le droit exigé par un différent comité paritaire et comme il y en a onze en existence dans le Québec, cela devenait une véritable exploitation; il cita un cas particulier où un ouvrier travaillant depuis des années pour la même compagnie et qui avait été appelé à aller travailler pour quelques jours dans un autre district, il avait négligé de demander au comité local un certificat de qualification, il fut arrêté et condamné, grave injustice, il demande à ce que le certificat de qualification ou la carte de travail d'union soit valable dans toute la province et renouvelable chaque année.

Le délégué Claude Jodoin, de l'union de l'industrie de la robe commenta le sujet du travail à domicile et brossa un tableau exact des abus et des ravages causés par le travail à domicile.

Le vice-président Jos Matte renouvela ce qu'il avait dit à plusieurs reprises au sujet du crédit ouvrier, il regrette le nombre restreint d'ouvriers propriétaires de leur domicile, il estime qu'avec un crédit ouvrier le nombre des propriétaires augmenterait sensiblement et ce pour le plus grand bien de la province.

Le président Beaudoin résuma les sujets traités et termina en disant que nous avions le meilleur ministre du Travail que Québec avait eu et que nos rapports avec lui avaient toujours été des plus cordiaux et encourageants.

L'hon. M. Duplessis remercia les délégués d'être venus rencontrer le gouvernement et d'avoir présenté leurs revendications de façon aussi éloquent, avec autant d'à-propos que de clarté. Il s'unit de tout coeur aux éloges que les délégués ont faits au Ministre du Travail, M. Barrette. Il estime que l'uniformité des lois dans un pays comme le Canada est impossible, la décentralisation s'impose, et somme toute, n'est-il pas mieux que nos lois soient faites à Québec, pour Québec et par des Québécois. Comment voulez-vous que nous puissions surveiller l'application d'une loi à base nationale dans la Colombie-Anglaise et vice versa. Rien, dit-il, n'empêche les provinces d'appliquer dans leurs lois les conventions internationales, les législatures ont ce droit et elles offrent plus de garantie qu'Ottawa à ce point de vue.

Au sujet des employeurs qui ne respectent pas nos lois, il réitéra sa promesse souvent faite que les lois seront observées par tous, employeurs comme employés. L'autorité doit être respectée et si nous devons faire des amendements à nos lois pour les rendre plus sévères nous le ferons, il ne peut y avoir de lois unilatérales, les ouvriers ont plus droit que d'autres à la protection de l'Etat et nous verrons à ce qu'ils l'obtiennent.

Pendant trop longtemps, dit-il, des employeurs ont considéré leurs employés comme des machines; des abus sont déjà disparus, je verrai à en faire disparaître d'autres; le droit à la grève est acquis à l'ouvrier, c'est une excellente chose à condition qu'on n'en abuse pas; quand il y a grève tout le monde paie les pots cassés, on ne gagne rien à saboter, à causer du trouble et à ruiner le prochain; on peut revendiquer ses droits, la loi est là pour vous aider, mais il faut que cela se fasse légalement, comme d'ailleurs votre groupe le fait généralement.

Au sujet du crédit ouvrier, M. Duplessis dit que personne n'est plus favorable à ce projet que lui-même et son gouvernement. Il ne faut pas oublier que Québec a manqué d'orientation et c'est la cause du petit nombre de propriétaires chez-nous; ce manque d'orientation, dit-il, est la cause que les taxes ont été mal réparties et qu'elles écrasent le petit propriétaire, mais actuellement il y a également pénurie de main-d'oeuvre et de matériaux. Il fera tout son possible pour aider à régler cette situation. Jamais l'avenir de la Province de Québec n'a été plus brillant, nombre d'industries ont les yeux sur nous; aux patrons et aux ouvriers d'en profiter sous l'égide d'un gouvernement qui leur promet de faire tout en son pouvoir pour les aider.

L'honorable Antonio Barrette a ensuite remercié le premier ministre des sages conseils qu'il venait de donner aux officiers et membres de la Fédération provinciale du Travail et a félicité ceux-ci de la sagesse et de la modération de leur exposé qui a certes été préparé de main de maître, il se dit très sensible aux éloges qu'on lui a donnés, il s'efforcera de continuer à les mériter, il demande à ce que le respect des lois soit toujours maintenu par le Travail Organisé, car c'est la base même de notre société. En terminant, il souhaite à tous les membres de la Fédération et à la classe ouvrière en général un Joyeux Noël et une Heureuse Année.

## PAIX SUR LA TERRE AUX HOMMES DE BONNE VOLONTE

Plus que jamais les grands principes chrétiens devraient inspirer nos esprits et orienter notre action. Des tâches énormes affrontent les gouvernants, les chefs d'entreprise, les dirigeants d'associations ouvrières, bref toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont la responsabilité de faire régner la justice et de promouvoir le progrès social.

La Fête de Noël fournit à chacun de nous une occasion magnifique de s'inspirer des principes chrétiens sans lesquels toute oeuvre de reconstruction économique et sociale serait vaine et stérile.

Je souhaite que l'année 1947 apporte à tous la paix intérieure, le bonheur, la satisfaction du devoir accompli et une juste prospérité.

ANTONIO BARRETTE,  
Ministre du Travail.

# Montreal Local Obtains Good Contract

Contract Negotiated Jointly With the Printing Pressmen and Typographical Unions Sets Minimum of \$1 Per Hour

By P. J. GALLEY, International Representative International Brotherhood of Bookbinders

Local No. 91 of Montreal signed an agreement with the Employing Printers of this city calling for a 40-hour week at a minimum of \$1 an hour for bookbinders and 50c an hour for binderywomen. This agreement grants one week's holiday with pay and also the following holidays: Labor Day, Christmas, New Year's Day.

The contract was negotiated jointly with the Printing Pressmen and Typographical unions. It is the first time within the past 25 years that such a contract was negotiated and signed jointly by the three unions and the Employers' Association of Montreal, so far as I can find out.

### Collective Code Agreement

We have in force also a Collective Code Agreement for the printing industry which calls for 43 hours at 91c per hour for men and 46c per hour for women. This was approved as a floor for the industry in order to offset unfair competition for the employers which means that non-union workers work 43 hours and our members work 40 hours. We have also some of our members who are paid for eight holidays, plus one week's vacation with pay.

Regardless of opposition from our National Union and from various other organizations, and strong resistance by a group of employers, we were forced to certify our members in some plants. We approached the Labor Department and then had to accept arbitration and lost out. But we did not lose hope and kept on insisting for a union contract. On the 9th of August we all found agreement and the union contract was finally signed. This, by the way, took us almost one year, which proves that only by good hard work and sound common sense with united action can we win out.

On the 12th and 13th of October, the Federation of International Printing Trades Unions of the Province of Quebec held its fifth annual convention. A number of resolutions were submitted to the delegates and quite a number were adopted.

### Federation Aims

The writer has had the honor to serve this Federation as president for the past two terms, but declined reelection this year. For the benefit of those who may not be acquainted with the Federation of International Printing Trades Unions, I will say that it is composed of all International Unions of the printing trades in Quebec Province. It meets

once every month as a District Council. We have one in Quebec, one in Three Rivers and one in Sherbrooke, all in the Province of Quebec. The aim of the Federation is to establish uniform working conditions and wages throughout its jurisdiction. A great deal of beneficial work has been accomplished for the affiliated unions, the Federation giving an opportunity for the required united action.

To our International officers and our membership at large, Local 91 wishes a most Happy Christmas and a Prosperous New Year.

### Bank Note Workers Organizing

Ottawa, Can.—Under the direction of A. E. Hemming, associate secretary Trades and Labor Congress of Canada, office employees of the Canadian Bank Note Company Limited are moving toward the establishment of OEU membership and subsequent collective bargaining with their employer.

Hemming reports that interest in the group is high and that its members are disregarding actions of their employer calculated to discourage their efforts toward obtaining collective bargaining.

Additional organizing activities are contemplated by Hemming which should result in an expansion of OEU membership in Canada and the establishment of additional local unions.

### Value of Labor Press

The 64th convention of the Illinois State Federation of Labor paid high tribute to the labor press as an agency in education of union members. In adopting the report of the executive board on the subject, the convention declared "despite the advancement of motion picture news flashes and radio commercial programs interspersed with news items, the labor journal and labor newspaper are still in the lead." Other techniques of spreading knowledge and information are substitutes for the printed word, the report stated.

A survey revealed that 30 labor papers are published in the industrial centers of Illinois. Most are supervised by boards made up of local central body delegates who subscribe to the aims and policies of the American Federation of Labor.

## THESE POINTS ARE IMPORTANT

In the critical months ahead, while prices decline and business readjusts, everyone wants to avoid a major business recession. A great responsibility rests on workers and managements as they negotiate new agreements. The American Federation of Labor in its Labor's Monthly Survey notes these points: (1) No government wage formula can help in a situation where it is vital for workers and management to reach the decisions best suited to their own plants or industries. (2) Management should give workers the highest possible wage in order to build up buying power; workers should get the facts, con-

sider the employer's capacity to pay and where facts are furnished should co-operate to improve production. (3) Success of the negotiations depends on the will of both parties to reach agreement and to bargain in good faith. Every constructive effort should be made to avoid work stoppages which could disrupt business at this critical time. Our American free enterprise system has given us the highest living standards in the world. As citizens of a free country it is our responsibility to preserve it. To make it function for the benefit of all, strikes may sometimes be necessary, but only as a last resort.

### Free Enterprise: Contrast With Communism

This spring's gain in wages without increasing unit labor costs are particularly significant at a time when the Moscow Communist dictators are trying to undermine the free enterprise system in our country. The Communist dictators, in their effort to cut production costs, increased the Russian wage earner's work load without raising his wages. As a result, living standards in USSR declined so seriously that production was retarded. Here in America under free enterprise with free unions, we can cut production costs and raise wages at the same time. This is the secret of our constantly rising living standard. While Russian living standards before the war (after 22 years of Communism) were lower than they had been under the Czars, and are even worse today, the American worker's living standard rises steadily. The American worker's "real" wage is at least 65% higher today than it was at the time of the Russian revolution (1917), while the Russian worker's real wage is lower. We should remember these facts when Communists and their fellow travellers claim that the Soviet "workers' government" brings a better life for the workers. — A. F. of L. Labor's Monthly Survey.

- Every child should have one quart of pasteurized milk every day—every adult one pint.
- Liver, preferably pork liver, once a week is essential in any normal diet.

# THE FOUNDATION COMPANY of Canada Limited

Marine and General Contractors

HALIFAX - MONTREAL - TORONTO

### D'J'EVER?



DAWES **BLACK HORSE** BREWERY

**J. A. W. ARCHAMBAULT**  
& ASSOCIES

Spécialité  
Rapports d'impôts sur le Revenu

159 rue Craig Ouest. BE. 3003

A MERRY CHRISTMAS  
AND A  
HAPPY NEW YEAR

**Austin Gloves Mfg.**

Office: MONTREAL Mills: SHERBROOKE

Compliments  
of  
the Season

**CANADIAN CAR  
& FOUNDRY Co.  
LIMITED**

**Labor on Guard!**

That Republican "sweep" in the United States is having the reverberations in our great Dominion . . . Though it was far back from being a "sweep, our anti-labour elements — regardless of party label — are making the most of it . . . and are already — though much prematurely — smacking their collective lips . . . They have but one purpose: striking a death knell against organized labour . . .

Times have never been so critical and ominous for the trade union movement in Canada as they are at this moment . . . Big Business, aided by the hangers-on who keep to its coattails for their miserable livelihood, are urging it on through the most vicious methods of propaganda to take up the sword against labour and eliminate the organized trade unions of Canada so that they can have a field day of cheap labor costs, more profits and to hell with the standard of living of the people who constitute the labor group — and the largest single unit — in the country . . .

Profits, the kind of profits Big Business seeks, are not consistent with the promotion of human welfare . . . The profits unlimited and exorbitant profits—that the spokesmen for Big Business advocate—are pure and simple greed. And where greed enters the picture, all human considerations, all ethics, fly out the window . . .

It is this burning desire for greater profits that makes the present situation provocative and tense . . . Organized Labor in Canada cannot sit back and rest on its laurels . . . The recent gains made by the trade unions are being wiped out by the increased cost of living. That doesn't concern Big Business. That the worker and his family have to get by on less and less is of no concern to the elements in our social structure who preach "freedom of Choice" for the worker . . .

They cry aloud against the unions. Their henchmen call the trade union every name under the sun. And recently they have added a new one. "The trade unions are nothing but cartels," shouts one of their highest paid stooges in Canada . . . That's a new one. Or, rather a new twist to an old campaign technique. Like calling the kettle black.

The best weapon of modern propaganda technique is the *oft-repeated lie*. That was the technique of Hitler, Goebbels and Company. Jump the gun on the other fellow and paint him with the colors that are actually yours. Don't let him spotlight you. And if you keep on telling the lie, shouting it, repeating it time and again, some people—and eventually a lot of people—will begin to believe it. Your battle is then won.

But what these high-powered and well-paid propagandists do not realize that labor in Canada has grown. It is out of its romps and has achieved manhood. Organized labor in Canada has grown into a collective sturdy giant who cannot be challenged easily. Labor does not have to resort to the lie technique to defend its cause. Labor does not do that, because the cause of labor is the cause of the people who work to earn their daily bread. Labor is not motivated by greed, but by the compassion and humane needs of men and women who make up the greater portion of our industrial population.

But labor cannot sit back and let these fellows repeat the lie until it becomes an obsession. Labor must remain alert to the dangers that lurk at it from every side. The propaganda machines cannot be silenced in a free country. But organized labor can and must use its own weapons. Education. And such propaganda that will make the heads swim hirelings of unscrupulous and greedy in our country. **LABOR ON GUARD!**

**LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD**

Est publié mensuellement par la Fédération provinciale du Travail du Québec, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.  
Exécutif: J.-Elphège Beaudoin, président; Jos. Matte, J.-B. Arsenault et Cha-E. Chalifour, vice-présidents; Gustave Franq, secrétaire-trésorier et rédacteur; Marcel Franq, administrateur; Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest  
Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1  
Téléphone: LANcaster 7808

Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor monthly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.  
Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, J. B. Arsenault, and Chas. E. Chalifour, vice-presidents; Gustave Franq, secretary-treasurer and editor; Marcel Franq, manager; Henri Richard, associate editor.

**La grève du . . .** (Suite de la page 2)

plus en place pour le seul bénéfice de leurs poches, de leurs mesquins intérêts personnels. Dans ces unions, il ne sera pas nécessaire d'établir de lignes de piqueteurs, parce que, une fois la grève décidée, après avoir suivi toutes les prescriptions de la constitution de l'union et des lois ouvrières de la province ou du pays, il n'y aura aucun besoin de faire le siège de l'usine affectée. Quand des hommes sont convaincus qu'ils ont raison, que leurs demandes sont justes et qu'ils les revendiquent dans l'ordre et suivant l'esprit des lois, ils ne doivent pas être surveillés comme c'est présentement le cas pour les membres qu'on a fait entrer de force dans les unions ouvrières et qui ne savent parfois pas le premier mot du syndicalisme ouvrier.

Même dans ce cas il pourra arriver que quelques membres optent pour ne pas suivre leurs camarades qui décident de faire la grève, mais ce sera le petit nombre et, comme dans nombre d'occasions, ils paieront pour leur escapade irréfléchie et égoïste: leur honte d'être rejetés des rangs des unionistes aura plus d'effet sur leur esprit que n'importe quelle ligne de piqueteurs.

Quant à ceux qui se prétendent des leaders ouvriers et qui passent leur vie à organiser et à désorganiser toutes sortes d'unions, il est évident que leurs principes ne sont pas appuyés — même imperceptiblement — sur une base solide et on peut leur dire sans trop craindre de se tromper: *Qui a trahi, trahira.*

Pour le plus grand bien du mouvement ouvrier, demandons au Ciel de nous débarrasser de tous ces caméléons et de leurs "suiveux".

SOCIUS.

Hommages de  
**AIRD & SON LTD.**  
MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

916 est, rue Ontario MONTREAL

Tél: MA. 0105-0251 Chambres avec bain  
Taverne: MA. 0839 Rooms with bath

**HOTEL LE RELAIS**  
BIERE ET VINS SERVIS AUX REPAS  
BEER & WINE SERVED WITH MEALS

758, RUE BERRI ST. MONTREAL  
Opposite Viger Station Angle Saint-Louis

MERRY CHRISTMAS AND  
HAPPY NEW YEAR

JOYEUX NOEL ET  
BONNE ET HEUREUSE ANNEE

**G. MORIN & Cie.**

373 rue Mondor SAINT-HYACINTHE

Faites corriger les pincements de nerfs dans votre épine dorsale, et vous vous maintiendrez en santé.

LA CHIROPRACTIQUE ajoutera de la vie à vos années et des années à votre vie.

**Laurent Hurtubise**  
CHIROPRACTICIEN  
Diplômé de Palmer

4553, rue St-Denis — Tél. HARbour 7524

Avec les compliments de

**François Jetté**

Agent

•

**The National Breweries Ltd.**

SAINT-HYACINTHE

**DUVAL MOTORS LIMITED**

CHEVROLET — BUICK — OLDSMOBILE

•

3930 est, SAINTE-CATHERINE FR. 2117  
529, JARRY, coin Lajeunesse TA. 7211

HOMMAGES  
de

**J. R. GREGOIRE**

QUINCAILLERIE

•

3605 est, rue ONTARIO MONTREAL

JOYEUX NOEL ET BONNE ANNEE

•

**PHOTOGRAVURE NATIONALE Ltée**

282 Ontario Ouest BELair 3984

Rés. : FR. 2484 3670, rue Saint-André

**PHILIPPE JORON**

Nous achetons et vendons  
les autos usagées

•

3845, rue RIVARD HARbour 5428

SEASON'S GREETINGS  
TO  
QUEBEC WORKERS

•

**Richard & B.A. Ryan**

•

**Christmas Delivery**

By ANNABEL LEE GLENN

"What's the matter, Skimmer? Santa Claus asked one of his elves on Christmas Eve. 'I've sent you out to deliver your packages and here you are back again, and from the looks of the bag on your shoulder you haven't delivered a thing.'"

"That's right, I haven't delivered a thing," admitted the little fellow disconsolately.

"Why not?" queried Santa, in a businesslike tone.

"I've been trying," Skimmer replied. "The kids just won't go to sleep, and I can't possibly get by them when they're peeping."

"Surely at least one of those children was asleep!" exclaimed Santa. "Not one," declared Skimmer. "The little girl who was to get the baby doll was so excited she just sat up in bed with her eyes wide open. I tried to get a little song started in her mind so she would go to sleep, but she didn't."

"And I suppose these three brothers weren't in the least ready for bed," Santa remarked as he glanced over the list again.

"I gave up when the middle-sized one — Ronnie's his name — threw his pillow at Andy and the feathers zoomed all over the room," Skimmer said.

Santa studied the list carefully, then suggested that Skimmer start at the end of the list and see if those children were any better.

"Oh, they're all good," said Skimmer. "But they are just too eager for morning and the presents."

"Skimmer," said Santa Claus, "this is your first year to help me make my deliveries, isn't it?"

Skimmer nodded.

"You will find, my young friend," said Santa, "that children the world over who are waiting for the surprises of Christmas morning have a hard time getting to sleep on Christmas Eve. So when we find some eyes still open, some ears still alert to catch our faintest sound, we gently toss a little Sleep Dust in the aid. It does the trick. There's nothing to it."

"May I have some of the Sleep Dust to take with me?" asked Skimmer.

"No, but I'll send Duster along with you," Santa replied.

Santa whistle a soft tune and Duster, another elf, skipped in.

"Duster, you know what to do. Give this boy some help. I want him to get through with this load and get another one before the first rays of dawn streak the sky. You two get started now."

Duster promised to follow instructions, and the two flew out over the Earth.

"Here's the first stop, beginning at the end of the list," said Skimmer. "Wait on the window ledge to see if I need you." He flew in and saw a tight little bundle of child in a soft white bed. He ruffled the curtain a little, and the child sat up with a jerk. Seeing nothing, the child curled up again and murmured, "I thought Santa was coming across the roof."

Skimmer motioned to Duster, who did his duty without a sound. The child drifted off to sleep. The two little beings smiled.

Skimmer left the gifts under the tree Santa had fixed earlier for the child, and he and his companion left.

The next few places Duster had to help out, but as the time drew nearer morning and Skimmer reached the first page of his list, he found more children in exhausted slumber.

"After all," Duster said to him, "they do wear out and simply can't stay awake any longer."

"I've finished this pack, all but one gift," Skimmer told him. "As soon as we leave it we can go back for more."

Soon they were on their way with a fresh, full bag of toys.

Skimmer wore a satisfied smile as they started out, and remarked,

(Continued on page 15)

We extend to the workers of  
the Province of Quebec our  
Best wishes for a Merry Christmas  
and a Happy New Year

**The Imperial Oil Limited**

Ministère du Bien-Etre Social et de la Jeunesse


HON. PAUL SAUVE ministre GUSTAVE POISSON sous-ministre

**LES ECOLES D'ARTS ET METIERS**

37 institutions d'enseignement technique spécialisé réparties dans les villes industrielles de la province — à Montréal, 7 écoles dont l'Ecole Centrale des Arts et Métiers et l'Ecole de l'Automobile

COURS D'APPRENTISSAGE ET DE PERFECTIONNEMENT  
DONNES LE JOUR ET LE SOIR DANS LA PLUPART DES  
METIERS MASCULINS ET FEMININS EN VUE DE LA  
PREPARATION D'UNE MAIN-D'OEUVRE COMPETENTE  
POUR LA GRANDE ET LA PETITE INDUSTRIE

Direction générale : 1265, rue Saint-Denis, Montréal



**H.R. have the  
Gifts for Her . . .**

. . . and she'll be delighted . . . especially when they're wrapped in H.R.'s sparkling Blue and-Silver Christmas Cheer . . . without extra charge, of course.

**HOLT RENFREW**

Sherbrooke at Mountain

# Christmas 1946

"God rest you merry, gentlemen,  
Let nothing you dismay."

Thus begins the old English Christmas carol we have sung since we were children. "Let nothing you dismay." This injunction seems rather difficult to obey in this Christmas season of 1946. There is so much to dismay us near and far — misunderstanding, discrimination and intolerance.

In the industrial field management and labor seem to be getting farther and farther away from achieving that understanding and mutual respect which alone can be the basis for peaceful relations in industry. Throughout our nation racial and religious discrimination and intolerance seem to be increasing. Real democracy seems to be farther distant even than it was when we were fighting bloody battles to preserve it. And the world organization which we set up with such high hopes — the United Nations — seems to gro more disunited because of bickerings and arguments.

In such seeming confusion we approach the Christmas season. But it is no darker than on the first Christmas. The star over Bethlehem then brought new hope to a dismayed world. And so it does today. The true spirit of Christmas means unselfishness and brotherhood and togetherness. The shepherds went together to Bethlehem — and so did the Wise Men.

We need more than hope and a sense of brotherhood, however. The shepherds arose and went into Bethlehem — and so received the blessing. And the Wise Men traveled far to Bethlehem — and so they received the blessing. Each had to ACT.

If each of us, high or low, rich or poor, black or white or brown or yellow, acts — and acts in a spirit of forbearance and understanding, we can make this a different world. So let us pledge our united efforts on this Christmas of 1946, to advance the cause of brotherhood and justice, so that we may truly have "Peace on Earth, Goodwill to Men."

## How to Get More Shirts

By LLOYD KLENERT

Secretary-Treasurer of the United Textile Workers

The recurrent shortages of textile goods have worked severe hardships on American families in the past few years. But our scarcities are mild by comparison with the utter lack of clothing in Europe all through the war and at the present time. Textiles are not merely scarce in Europe — they are virtually nonexistent for everybody.

The need to increase textile production all over the world led to the calling of a conference, under the auspices of the International Labor Organization, of representatives of labor, management and government from the major textile-producing countries. We met a few weeks ago in Brussels where the American Federation of Labor delegates, representing American labor, called for the establishment of those conditions which could create a stable textile economy for the entire world, and thus assure the production of adequate supplies of textile goods.

International trade must be restored on a free basis, but competition must not be based on skill, quality and efficiency — not on sweated labor under sub-standard conditions. Therefore, the A. F. of L. delegates proposed the establishment of international minimum labor standards such as an international minimum wage, the 40-hour week and an agreement on equal pay for equal work for men and women.

The most significant fact about inadequate production in the textile industries of the world as well as in our own country, is the shortage of labor. This is responsible, in the main, for the lack of production which causes a scarcity of goods in our stores. The only way the American public and the people of the world will be able to get the clothes they need is by meeting the problem of attracting labor into the textile industry.

The only intelligent policy which will eliminate this labor shortage, and the consequent lack of needed textiles, is to establish in the textile industry a wage which will bring back to the industry all the workers who left it during the past 5 years. This will also encourage young people who are seeking their first jobs to enter the textile industry, as a field with both a present and a future.

If the textile industry remains a low-wage substandard industry, the American people will continue to lack textiles, and the people of the world will continue to suffer from shortages of essential clothing.

## ILO Becomes Associated With The United Nations

Montreal — The United Nations General Assembly, in the closing hours of its first session at New York, voted approval of an agreement bringing the International Labor Organization into official relationship with the United Nations.

Addressing the Assembly immediately afterwards, Edward Phelan, Director-General of the International Labor Office, told the delegates that their action had given effect to a deeply felt desire that co-operation between the two organizations should be instituted. This desire, he said, was based on a profoundly held belief that this collaboration was "of the very essence of the world's efforts to achieve peace, production and prosperity."

Drafted last May by negotiating committees of the Economic and Social Council of the United Nations and the Governing Body of the ILO, the agreement was approved by the General Conference of the ILO here October 2. The Economic and Social Council recommended it for approval of the General Assembly on June 21. Before its approval by the General Assembly in plenary session, it went before the Assembly's Second, Third and Sixth Committees.

Mr. Phelan declared that the coming into force of the agreement was welcomed by the ILO "because we believe that working together we can achieve more than we could achieve by working separately."

Such concessions as the ILO had made in the agreement, he said, "we make gladly, believing them to be more than justified by the advantages to the great cause which both of our institutions exist to serve." He pointed out that the ILO retained "all those fundamental characteristics of our unique tripartite constitution which have been our strength in the past and are the promise of our success in the future." But, he added, "we shall operate under that constitution, not only to pursue those objectives which are properly within our sphere of action but also in order to mobilize still greater support for the work of the United Nations of which we are now proud to be the recognized associate."

The ILO brought to the new partnership, he said, "the substantial achievements of more than a quarter of a century."

"We bring the determination to continue to apply that experience to the promotion of social justice so that what the world produces may be fairly distributed, and so that thereby all these various ef-

forts may rest on an increasingly solid foundation."

The ILO saw the association, he said, as "a welcome partnership of service in the cause of international peace" the smooth working of which was guaranteed by the excellent relations which had already been established between the organizations. At the recent session of the International Labor Conference at Montreal, he added, "he and Secretary-General Trygve Lie had renewed an acquaintance that went back 20 years, and found they could discuss with mutual confidence and complete frankness their common problems."

The peoples of the world, he concluded, had placed their hopes in

the United Nations, and the ILO, he said, esteemed it a privilege that henceforth "we shall work with you in bringing these hopes to fruition."

## Proposed Penalties for Race Prejudice

Edmonton, Alta. — A resolution proposing that the city council be given power to impose penalties and cancel the license of any public place of amusement which refuses admission to any person on account of race, creed or color, was passed at the October meeting of the Council for Canadian Unity.

### J. A. RACETTE

Opticien d'ordonnances licencié

6528 St-Denis

Téléphone: CA. 9572

• LUNETTES • LORGNONS • REPARATIONS

Lundi, Jeudi, 10 a.m. à 8 p.m. — Autres jours, de 10 a.m. à 9 p.m.

### COMPLIMENTS

OF A

FRIEND

SEASON'S GREETINGS

### VIENNA GRILL LTD.

1964 St. Catherine Street East

AMherst 6191

COMPLIMENTS DE LA SAISON

### Charles Desjardins & Cie

LIMITEE

Le plus grand magasin de fourrures au Canada

J.-A. NOEL, gérant & Sec.-trés.

1170, rue SAINT-DENIS

HARbour 8191

CHRISTMAS GREETINGS

and

BEST WISHES FOR 1947



JOYEUX NOEL ET MEILLEURS

SOUHAITS POUR L'ANNEE 1947

# JAS. A. OGILVY'S LIMITED

Department Store

Montreal

Our Best Wishes for  
a Merry Christmas  
and a  
Happy New Year

Nos meilleurs souhaits  
pour un  
Joyeux Noël et une  
Heureuse Année

**Maliquette**

915 ST. CATHERINE ST. EAST

Pl. 8811

# Workers Education: What? why? How?

By JOHN D. CONNORS, Director  
Workers Education Bureau of America

VI.

## HOW IT'S DONE

Well integrated workers' education programs, while often difficult to set up, are a *must* for the success and continued growth of the trade union movement. There is no magic formula to guarantee the success of such programs; "it's dogged as does it," together with the very necessary money to pay the bills.

Programs take many forms. Those of national and international unions may differ considerably from those of state federations of labor, and they in turn from those set up by city central bodies and local unions. But for all of them there is a necessary first step: setting up a committee to study the educational needs of the group and then to plan and conduct a program which will best meet those needs.

Educational programs in national and international unions are most often under the supervision of a paid educational director and staff, who carry out the policies formulated by the educational committee. In addition to the more formalized program of classes, forums, conferences, etc., in which often only a minority of the members actively participate, the pages of the union's journal are frequently used to carry labor education into the home of every member and thus reach his family as well.

### The State Federation's Program

The pattern used most frequently by state federations in their educational work has been the labor institute. During the past sixteen years such institutes have been held in 37 states, sponsored jointly by a state federation and a state university, as described in the third article in this series. Sometimes this pattern is changed and the educational

session becomes a forum held in conjunction with a state federation convention, with one session or a whole day devoted to educational discussions.

A recent development has been the establishment of a state-wide program of workers' education consisting of classes and workshops, local institutes, and research, such as that set up by the Kentucky State Federation of Labor. At its recent convention a constitutional amendment was adopted providing for a per capita tax to finance its Department of Education and Research. Recently Colorado initiated plans for a similar program, and other states are considering following this new trend.

### Education at the Local Level

When we come to the local organizations — city central bodies and local unions — we find a variety of techniques in use. Perhaps the most prevalent medium employed is to carry on an educational session at the regular meeting. This may be a forum or discussion period, with an outside speaker from education, government, management, the clergy, community services, etc., to discuss some timely subject, with a general discussion following. At other times a panel of such outside speakers or of the union's own members discusses some such topic. The ideal procedure is always to have as much audience participation as possible. Again, an outsider or a member of the union reviews a book of particular interest to labor and valuable discussion is thus stimulated. Dramatic skits on labor topics are sometimes presented. Moving pictures or slide-films are also used and are

sometimes made the basis for film forums.

Some local groups prefer to have at least some of their educational activities separate from the regular meetings. These are sometimes a forum series, which is open to the public also. By far the most valuable educational method is conducting regular weekly classes in subjects such as labor history, collective bargaining techniques, grievance procedures, job evaluation, officer training, labor problems, everyday economics, parliamentary procedure or public speaking.

### The Libraries Help

Many unions are building libraries in their headquarters through the systematic buying of books dealing with their particular interests, which are circulated among officers and rank-and-filers alike. Educational committees find that public librarians are glad to co-operate in offering suggestions for such libraries and also in setting up separate trade union sections in the public libraries themselves.

A recent development is the preparation and broadcasting of regular educational programs in co-operation with the local radio station. This serves a three-fold purpose: the preparation and presentation of the program is in itself a means of education; the program furnishes education to the worker who listens; and it also is valuable in building better public relations for labor.

We must not fail to mention the great value of education of the printed word. Manuals, handbooks, textbooks, pamphlets, and many other types of printed materials do their large part in helping Joe Worker to be a better trade unionist and a better citizen.

### Christmas Delivery

(Continued from page 13)

"Santa seems to be feeling better now. I guess all of us helpers have been bringing in good news to him."

"Yes, he's all right now," Duster replied. "He does get worried sometimes for fear he'll miss some of his believers. During the war years my heart ached for him. He tried so hard, but he just couldn't cover the whole world. We all worked overtime, too, but we had to miss a great many children. I hope it won't ever happen again. Poor Santa aged a hundred years. This year is much, much better."

"I wouldn't trade this job for any in the world," Skimmer declared.

"Nor I," echoed Duster. "Lots of people don't give us credit for doing much good, but I feel like we're all pretty important to the boys and girls. After all, they're the ones who count. If it weren't

for boys and girls there never be any men and women."

"Here we are at the end of the Earth," Duster said some little time later. "Let's just take a look back over it—for luck."

They stood on a cloud and looked back. The sun was sending its first rays over a slumbering world.

"What a beautiful place!" said Duster. "More beautiful than a dream."

"Listen," said Skimmer. "It

sounds like a dream come true."

Skimmer's sharp little ears had heard the first exclamations of delighted children as they discovered their Christmas happiness.

Santa joined them on the cloud. "Thanks for helping me," he said. "I never could have got down every chimney."

Santa Claus, with his warm, friendly smile, looked out over the Earth with them and gave the wish to all:

"Merry Christmas."

THE ROBERT SIMPSON MONTREAL LIMITED

Best Wishes for a  
Merry Christmas and  
A Happy New Year

Simpson's

Telephone Plateau 7221

COMPLIMENTS

INTER CITY BAKING CO. LIMITED

OPERATING

A. & L. STRACHAN LIMITED PLANT

1005 De Bullion Street MONTREAL HA. 9191

Compliments

de

HOTEL LAFAYETTE

MONTREAL

EXAMEN DE LA VUE

LUNETTES CORRECTIVES

Spécialiste **LORENZO FAVREAU** Optométriste, o. d.

assisté d'optométristes-opticiens licenciés, Ba.O.

Bureaux et consultation:

**LORENZO FAVREAU**

Bureau du centre:  
265 Est, rue Ste-Catherine  
Tél. LA. 6703

Bureau du nord:  
6890, rue St-Hubert  
Tél. CA. 9344

Compliments

de

David et Frère Limitée

BISCUITS

MONTREAL



LA BANQUE D'ÉPARGNE  
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

SUCCESSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE

COMPLIMENTS  
OF

# GATINEAU POWER COMPANY

SEASON'S GREETINGS

JOINT BOARD, CLOAK,  
DRESS & EMBROIDERY  
WORKERS' UNION

BERNARD SHANE, Manager

MONTREAL

CHRISTMAS GREETINGS  
AND  
BEST WISHES  
FOR 1947

Henry Birks & Sons  
Limited  
JEWELLERS

### AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT?

Voyez le gérant  
ou le comptable  
de la B de M la  
plus proche.

**Prêts**  
PERSONNELS  
AU TAUX LE PLUS BAS

MA BANQUE

**B de M**

**BANQUE DE  
MONTREAL**  
au service des Canadiens dans toutes les sphères  
de la vie depuis 1817

**27¢**  
PAR MOIS POUR UN  
EMPRUNT DE \$100  
remboursable en 12  
versements mensuels  
(soit un intérêt annuel de 6%)

H. - O. VIAU

AMEUBLEMENT AU COMPLET  
MANTEAUX, DRAPS, ROBES  
FOURRURES

4270-80 ST-JACQUES. WE. 1169  
4741-43 VERDUN AVE. YO. 3329  
VERDUN

L'Ancaster 7209 — L'Ancaster 7200

Soir: 3875 Wellington  
WE. 2214 — DE. 4598

YVES PELLETIER  
AVOCAT

60 ouest, rue Saint-Jacques  
Suite 600 MONTREAL

CAumet 3120

Marcel Verville Limitée  
Marchand de meubles

MARCEL VERVILLE  
Conseiller municipal

2339 est, rue Beaubien  
MONTREAL 36

Tél. L'Ancaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis  
1590, rue SAINT-DENIS  
(Edifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités:  
Bouquets de Noces, Tributs floraux  
Escompte de 10% aux membres  
des unions ouvrières.  
Mme ROVIRA — Rés: MA. 8488

### DO YOU NEED MONEY?

See the manager or accountant of your  
nearest B of M...

**PERSONAL  
LOANS**

AT THE LOWEST COST

**27¢**

**MY BANK** A MONTH FOR  
A \$100 LOAN  
repayable in 12 monthly  
instalments (equal to 6%  
interest per annum)

**B of M**  
**BANK OF  
MONTREAL**  
working with Canadians in every  
walk of life since 1817

A  
Merry  
Christmas  
and a  
Happy  
New Year  
to you.

Nous vous  
Souhaitons  
un  
Joyeux  
Noël  
et une  
Heureuse  
Année.

**Dupuis Frères**

865 STE-CATHERINE E.

MONTREAL

Meilleurs vœux aux ouvriers du  
Québec à l'occasion de la  
NOEL  
et du  
NOUVEL AN

**Meagher Bros. Co.  
Limited**

To our customers  
and friends

We extend best wishes for a

Merry Christmas  
and a  
Happy New Year



THE **ROYAL BANK**  
OF CANADA